

Des artistes en prison, certes

Accepter les termes de l'ultimatum – «reconnaissez que les prisons sont nécessaires car rien ne saurait s'y substituer» –, c'est accepter de se porter garant de cet ordre des choses qui produit ces répartitions entre gagnants et perdants, inclus et exclus, surmenés et désœuvrés, et ces régularités sociales qui alimentent le système pénitentiaire – lieu de stockage, en tout premier lieu, de pauvres et de faiblement instruits.

Alain Brossat
Pour en finir avec la prison¹

Culture et prison, un chantier de Culture & Démocratie

C'est en décembre 2003, à l'occasion d'un partenariat avec l'OED² sur l'organisation de deux journées de réflexion «Art en prison: un outil puissant pour développer des compétences-clés», que Culture & Démocratie entame un travail de réflexion et d'action sur la thématique «Culture et prison».

Dans la foulée de ce premier partenariat, l'association s'associe à la création du Réseau Art et Prison, centre de ressources et «agence conseil» pour les artistes et structures socioculturelles désireux d'œuvrer en milieu carcéral. La majorité des projets développés par Culture & Démocratie sur l'axe «Culture et prison» se fera désormais en collaboration avec le Réseau.

Entre 2005 et 2007, elle coordonne la tenue d'ateliers rap et slam à la prison d'Ittre (projet soutenu par Cera, avec comme partenaire central l'asbl Lézarts Urbains). Cette expérience est l'objet d'un film documentaire, *Jail House Rap & Slam*, de Nimutella Parlaku, produit par Culture & Démocratie, qui se révèle être un bel outil pédagogique, permettant de présenter l'expérience, notamment dans des écoles (secondaires, sociales,...), et d'enclencher des discussions sur la réalité carcérale, le rôle de l'art en prison et les représentations que nous nous faisons de la prison.

L'association participe régulièrement à l'organisation de journées interactives. Lors de ces journées, il s'agit de mettre en lumière une pratique artistique dans l'élément carcéral. L'écriture, le théâtre, les arts plastiques et le travail de l'image ont été, depuis 2007, les disciplines choisies. Des rapports de ces journées sont disponibles sur le site de Culture & Démocratie.³

Sur ce site sont également présentées deux publications: l'une, *Échos et résonances*,⁴ éditée en 2007, présente le réseau, son historique, sa philosophie, ses objectifs, et propose des recommandations politiques (toujours d'une brûlante actualité!). L'autre, *Caverne et démocratie*,⁵ éditée en 2013, propose, au départ de témoignages d'anciens détenus, d'artistes, de travailleurs sociaux, d'agents de surveillance, de faire un état des lieux des prisons en Belgique, d'informer sur le travail social qui y est mené et sur celui des artistes.

Une nécessaire radicalité

«Une société sans école n'est pas imaginable; une société sans prison ne devrait pas être une utopie, mais une réalité», nous disait récemment Bernard Focroulle, fondateur de Culture & Démocratie. Ce faisant, il proposait une ligne directrice claire et radicale pour l'association: ce que nous développons comme analyses, études et projets d'actions relativement au carcéral doit avoir en ligne de mire l'abolissement de la prison.

«La monstruosité de la prison, écrit Claude Lucas, ne tient pas, sauf cas extrêmes dans les pays de dictature ou du tiers-monde, à ses conditions matérielles, fussent-elles scandaleuses [...], elle tient au fait qu'elle met le prisonnier en face de son propre néant.»⁶ La prison est une torture sournoise, lente, permanente, où se délitent corps et esprit. Les témoignages sont nombreux, qui disent la cruauté de l'enfermement: «Tu vis le jour ou la nuit sans vraiment les distinguer l'un de l'autre. Tu perds le temps, tu perds l'envie et finalement, tu te perds toi-même. C'est cela l'isolement total, l'extermination de ton comportement humain et de ton être interne, visant à la division du corps et de l'esprit par la mort de ton unité réflexive, de ton identité.»⁷

«Et cette solidification des heures, quand elles se cristallisent en une gelée vitreuse... Et la vie qui devient une maladie... C'est la plus terrible institution de notre époque que cette justice, fatiguée de surenchérir sur le crime qu'elle prétend punir, ne crucifiant pas, n'écartelant plus, ne dépeçant plus, n'empalant plus, ne brûlant plus, et même, ne décapitant plus. Il n'y a plus ni fer, ni roue, ni gibet, ni bûcher, ni rien; ce qui remplace tout c'est le temps. La vie amputée du temps! C'est ça la pri-

son: du temps infligé dans sa nudité. On ne tue pas. On laisse mourir.»⁸

La critique de la prison va au-delà de la critique des conditions de détention. Quand bien même les détenus ne connaîtraient plus de mauvais traitements, de violations systématiques de leur intimité (fouilles corporelles, fouilles des courriers entrant et sortant); quand bien même ils auraient droit à des visites régulières et bénéficieraient de conditions d'hygiène et de soins décentes; quand bien même ils auraient accès facilement et régulièrement à des activités sportives, culturelles et éducatives; bref, quand bien même la prison serait devenue un espace humanisé, juridiquement acceptable, elle n'en resterait pas moins quelque chose de honteux!

Parce qu'elle est le lieu d'une confiscation aveugle des corps et esprits indociles (et/ou malades). Parce qu'elle confirme et cristallise le caractère excluant de nos régimes dits démocratiques et participe au dispositif destiné à promouvoir une police généralisée, un ordre social inégalitaire et la mise au travail normalisé des populations subalternes. Il faut le dire et le redire: en prison, moins d'1 % de la masse des détenus est incarcéré pour des crimes de sang! La moitié est enfermée pour des faits liés à la toxicomanie. Les «voleurs» (de voiture) sont également nombreux... C'est la misère sociale qui jette les gens en prison! Et le carcéral est une réponse indigne de la démocratie.

Dire qu'il est nécessaire d'aller au-delà de la critique des conditions de détention, cela ne veut toutefois pas dire que la lutte pour améliorer ces conditions est inutile. Culture & Démocratie soutient le Réseau Art et Prison dans sa préoccupation, spécifique, de faire respecter, en prison, les droits culturels des détenus (voir l'extrait de la Loi de principes, page 11). Elle soutient largement l'ensemble des associations qui se démènent pour que la prison ait un visage humain. Ce sont des combats minoritaires, mobilisant sans doute moins de personnes et de moyens que la lutte pour la défense des animaux!

En tant qu'association d'éducation permanente, Culture & Démocratie doit cependant mener sa réflexion et son combat un cran plus loin. Le maintien de l'institution prison – même en hôtel quatre étoiles! – reste un scandale: celui de la négation des détenus comme êtres et com-

munautés politiques. Ce cran plus loin vers lequel tendre est justement décrit par le philosophe Alain Brossat. Dans *Pour en finir avec la prison*, il écrit :

«Des corps gardés avec davantage de soin, mieux soignés, mieux traités demeurent des corps captifs, ce ne sont pas des individus au sens que la modernité démocratique donne à ce terme. Qu'ils revendiquent d'ailleurs, non pas davantage de douches, une cantine moins chère ou des salles de culturisme mais le droit de s'organiser syndicalement, de signer des pétitions collectives, de faire fonctionner eux-mêmes des circuits de télévision ou de diffuser des publications internes, de choisir des intervenants extérieurs sur des thèmes de leur choix, par exemple politiques, ou de prendre part de quelque façon que ce soit à la vie publique, et la réaction de l'administration et de la chancellerie viendra instantanément rappeler ce qu'il en est de la "petite différence" de la prison: *il ne saurait être tolérable que s'y forme le moindre espace public, le moindre espace d'auto-organisation ou d'auto-institution d'une communauté de détenus*. Ce qui nous reconduit à cette évidence trop souvent négligée: la prison doit demeurer un espace soustrait à toute dimension politique, aucune action collective ne doit y avoir lieu, les conflits entre détenus et administration pénitentiaire ne doivent jamais se formuler dans des termes politiques, et jamais un discours ou une parole (voire un simple cri) politique ne doivent émerger dans cet espace.»⁹

Culture & Démocratie doit précisément travailler à ce que, par l'art, une parole politique – voire un cri, dans la mesure où l'exigence d'une forme convenue, attendue, peut être aliénante – puisse sortir de prison et être recueillie et diffusée sans distorsion. C'est par ce biais que le chantier d'abolissement des prisons débutera. C'est de l'intérieur que l'institution se modifiera, jusqu'à disparaître.

Sur ce Journal

Ce Journal a voulu éviter, dans la mesure du possible, d'être un dispositif confiscant la parole des détenus. De la prison, il y a trop de *discours sur*. Même bienveillants, ils obstruent la seule parole valable, et en quelque sorte experte, sur le pénitentiaire: celle des détenus. Ainsi l'ambition de cette publication est de rendre visible cette parole, trop souvent étouffée.

Dès lors, tout au long de ce journal, vous trouverez des textes récoltés auprès de personnes en détention dans des prisons wallonnes et bruxelloises,¹⁰ grâce à l'étroite collaboration de la FAMD¹¹ (plus particulièrement de Bibiana Vila Giménez, conseillère morale laïque et coordinatrice de l'asbl Artatouille¹²). Les auteurs qui ont accepté de participer ont été invités à écrire soit un texte libre, soit un texte autour de leur expérience de la culture en prison et du sens qu'ils lui donnent, ou encore de leur désir de culture en prison, et des contraintes rencontrées.

De façon satellitaire, d'autres textes – d'un philosophe, d'un criminologue,

d'un photographe, d'un directeur de prison, ... – gravitent. Le lecteur pourra ainsi faire des allers-retours entre l'expérience et l'«expertise» de la culture en/de la prison.

Les participants à ce numéro ont, par ailleurs, proposé six mots: trois inspirés par le mot «culture», trois inspirés par le mot «prison». C'est la «mise en dessin» de ces mots qui ouvre, de façon un peu particulière, cette livraison.

Baptiste De Reymaeker

Coordinateur

de Culture & Démocratie

1 BROSSAT Alain, *Pour en finir avec la prison*, La Fabrique, Paris, 2001, pp. 105-106.

2 Organisation pour l'emploi des personnes ex-délinquantes.

3 www.cultureetdemocratie.be/chantiers/culture-prison

4 www.cultureetdemocratie.be/productions/view/art-et-prison-echos-et-resonances

5 www.cultureetdemocratie.be/productions/view/caverne-et-democratie

6 LUCAS Claude, *Suerte. L'exclusion volontaire*, Plon (coll. «Terre humaine»), Paris, 1998 (1995), pp. 425-426.

7 MÉNIGON Nathalie, détenue d'Action directe, in *Au pied du mur, 765 raisons d'en finir avec toutes les prisons*, L'Insomniaque, Paris, 2000, p. 188.

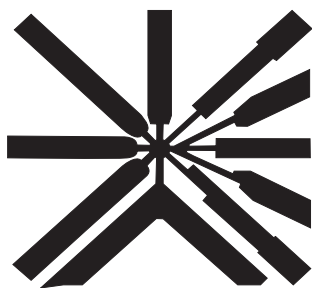
8 COUDEL Serge, *L'Envolée*, Éd. Lieu Commun, Paris, 1985, cité dans *ibidem.*, p. 148.

9 BROSSAT Alain, *op. cit.*, p. 83.

10 Certains textes, envoyés par la poste depuis la prison, ne nous sont étrangement jamais parvenus.

11 Fondation pour l'Assistance Morale aux Détenus. www.smbg-famd.be

12 www.artatouille.org



Laure Tixier, Map with a view, géométrie de l'enfermement, 2014
Eastern State Penitentiary, Philadelphie, USA
© Laure Tixier et la Galerie Polaris, Paris



Laure Tixier, Map with a view, géométrie de l'enfermement, 2014
Al-Ha'ir Prison, Riyadh, Saudi Arabia
© Laure Tixier et la Galerie Polaris, Paris



Laure Tixier, Map with a view, géométrie de l'enfermement, 2014
Prison de la Santé, Paris, France
© Laure Tixier et la Galerie Polaris, Paris

La culture n'a pas sa place en prison!

Plus délicatement: rien n'est fait en prison pour la culture. C'est normal, elle prend la prison et les détenus de front. C'est inconfortable pour tous. Pourtant la culture est belle et bonne. Comment faire?

Il y a déjà une culture présente en prison: une culture brute, peu valorisée. Sans doute n'est-ce pas celle-là qu'on me demande d'aborder. Il s'agit de la culture qui se donne moins facilement, qui demande information, disponibilité, liberté. Trois mots qui sonnent déjà si mal en prison.

Deux éléments rendent la présence de la culture en prison si problématique: d'une part, cette culture-là vient de l'extérieur sans s'appuyer sur l'expérience intérieure propre à la prison, aux détenus (Parlerait-on dès lors d'une certaine violence que de proposer telle activité culturelle? Ce n'est pas sûr mais cela ne peut être exclu); d'autre part, ses conditions de possibilités sont totalement contradictoires avec les logiques dominantes de la prison. Ces deux raisons s'entrecroisent de telle manière qu'analyser l'une puis l'autre n'est pas simple. Suivons plutôt le rythme de la prison. Après tout, c'est la seule chose à faire pour tous ceux qui y accèdent.

La prison – c'est devenu banal de le dire – est une institution qui n'a pour mission réellement efficace que de punir, que de faire mal. Dans tous les sens du terme. Beaucoup le diront, quel que soit leur rôle dans l'établissement. Certes, d'autres missions officielles lui sont assignées: la réinsertion, la prévention. À l'analyse, cela ne tient que peu. Il est connu que les missions de ces missions sont de légitimer l'institution. Une des seules fonctions où la prison est cohérente, où elle fait ce qu'elle dit (même si elle ne dit pas trop qu'elle le fait), c'est de punir, ce que montre le temps de la détention.

Quelle que soit l'étape traversée par le détenu, ce dernier sera mis sous un poids permanent, étouffant... Cela commencera, au début de sa «peine», par des conditions de détention désastreuses, une promiscuité avilissante. Cela continuera par le procès où tout sera dévoilé devant tous. Viendra alors le temps infini de la condamnation, qui s'écoule goutte à goutte, où tout prendra de la distance (le monde, la famille, le soi-même que l'on connaissait), où la violence larvée, la drogue, les «embrouilles», l'inquiétude se rapprocheront. Et quand la date de sortie anticipée s'appro-

chera, viendra un nouveau temps d'épreuve: voir que l'extérieur n'est pas prêt à accueillir, devoir réaffronter les faits commis lors des investigations psychosociales, se relancer dans les procédures judiciaires toujours si lentes. À ce (non-)rythme de la détention s'ajoutera la traduction concrète de cette atmosphère étouffante: des grilles, des horaires millimétrés, des uniformes, des relations hiérarchisées, des règles permanentes, des bruits, des odeurs.

Comment un détenu peut-il, sous ce poids étouffant, incapacitant, trouver une disponibilité interne à ce qui vient ainsi de l'extérieur pour une expérience souvent extrêmement brève? Il y a bien une certaine violence à cela. En tout cas pour les expériences culturelles de l'ordre de la représentation (un concert ou une pièce de théâtre par exemple). Le corps humain a besoin d'adaptation entre le chaud et le froid, sinon un rhume vigoureux s'installe. C'est un peu la même chose ici.

Dans l'atmosphère étouffante de la prison, proposer ce qui repose sur l'information, la disponibilité et la liberté ne peut prendre place, à la fois pour des raisons pratiques et des raisons fondamentales:

- L'information: la multiplicité des langues, la difficulté de contacter l'ensemble de la population détenue pour signaler telle activité, parler de questions non liées directement au permanent *struggle for life* (lutte pour la vie) rendent cette information problématique. À côté de cet aspect pratique, il faut souligner ceci: pour qu'une proposition fasse écho chez un public potentiel, il faut que cela résonne, que cela soit *a minima* en accointance avec ce qui se vit, se traverse. Il n'est pas sûr que tous les projets proposés réfléchissent d'abord à l'accointance possible, probable avec le public. De plus, il ne faut pas oublier que nous sommes en prison face à un public peu (in)formé, pour qui tout n'est pas accessible. Cela peut paraître élitiste. Cela me semble réaliste. Ce n'est pas dû avant tout à la personne détenue: c'est dû aux milieux sociaux d'origine (60 à 70 % de la population détenue n'a pas son certificat d'études de base), c'est dû à la «sécurisation» massive des prisons, à une logique consistant à se défendre, à se méfier de l'extérieur en ne le laissant pas venir souffler un air normal à l'intérieur.

- La disponibilité: plus fondamentalement, indépendamment de l'adéquation de

ce qui est proposé, le détenu n'est guère psychologiquement disponible pour autre chose que la course infantilisante à combler les besoins primaires. Quand on n'a qu'une douche tous les trois jours, quand on est confronté quotidiennement à la violence (si souvent non-intentionnelle), quand on doit apprendre à vivre soi-même avec des zones d'ombre qui ont éclaté au grand jour, quand on voit que la famille n'est pas venue à la visite et qu'on n'en connaît pas les raisons, comment être disponible pour autre chose que son stress, son inquiétude, sa tristesse?

- Par définition, et par la loi, le détenu est privé de liberté. Or, la culture, radicalement, me semble être ce qui rend libre par rapport à soi-même, par rapport à une institution. Tout le contraire de la prison où tout vous renvoie vers votre solitude ou vers la prison elle-même. Chaque activité culturelle s'inscrit en porte-à-faux avec l'institution. Il faut donc agir avec délicatesse, ruse, intelligence, calcul. Or pour que la prison accepte l'extérieur, il faut que celui-ci montre patte blanche. Positionnement théoriquement impossible, mais pourtant j'ai été témoin de succès, à côté de nombreux échecs.

Et au niveau pratique, aussi plat que cela puisse paraître, faire circuler un détenu en prison dans un lieu et dans des horaires inhabituels relève de la croix et de la bannière au niveau de l'organisation.

Les détenus le disent, le personnel de la prison peut s'en rendre compte. Une chose rend libre avant toute autre: une rencontre. C'est en voyant telle personne (tel assistant social, tel agent, tel intervenant extérieur, tel aumônier, tel directeur, tel professeur, tel animateur culturel) que je me suis relevé. Parce qu'il a tenu telle parole, parce qu'il m'a montré tant de respect, j'ai vu que j'avais du prix pour quelqu'un et d'autres logiques se sont mises en route.

Je le crois profondément et j'ai pu en être de nombreuses fois le témoin heureux: une rencontre remet debout. Il se fait que cette rencontre se fait en prison puisqu'il n'y a pas d'autre possibilité, mais elle ne se fait pas grâce à la prison, elle se fait *malgré* la prison. Et que cette personne vienne pour des raisons professionnelles, sociales, culturelles n'a strictement aucune importance. Nous arrivons à ce qui me semble devoir être la place de la culture en prison (mais aussi du travail, de l'intervention

Vous ne savez pas...

psychosociale, de l'enseignement en prison): un prétexte, une bonne excuse pour une rencontre qui relance.

En guise de conclusion... en fait, je me trompe: je connais au moins deux lieux où ce que j'écris ci-dessus est faux. Je tairai le premier à la demande de l'organisme culturel présent dans cet établissement; le deuxième est la prison de Berkendael. Le premier: cela fait cinq ans maintenant que le même animateur vient le même jour de la semaine en cette prison. S'il ne peut venir, il ne sera pas remplacé. Cela fait partie de l'intuition, simple et géniale, qu'un public précarisé a besoin de stabilité et, donc, qu'il vaut mieux que l'activité culturelle n'ait pas lieu plutôt que de mettre à mal la relation en trouvant à tout prix des remplaçants. En échange de l'engagement par cette institution importante de Belgique, l'animateur s'engage à durer. Et ça marche. Il fait pleinement partie de la prison et en plus de la culture, c'est de la confiance qu'il transmet.

Berkendael: voilà une prison singulière qui remet en question bien des théories de criminologues. C'est la seule prison exclusivement pour femmes en Belgique. Ce n'est pas un quartier de femmes dans une prison d'hommes. Grâce à cela, le niveau de sécurité est beaucoup plus bas qu'ailleurs. La disponibilité psychique des détenues est *de facto* plus importante. Une telle ouverture accueille beaucoup plus souvent l'extérieur, de telle sorte que cet établissement respire l'air du dehors, accueille plus qu'à son tour des intervenants extérieurs, et ceux-ci se sentent les bienvenus. Un cercle vertueux s'installe entre tous: l'extérieur adoucit l'intérieur, l'intérieur adoucit les personnes de l'intérieur, qui à leur tour se montrent réceptives à ce qui vient de l'extérieur, qui à son tour vient massivement. Là un projet culturel peut se développer.

Dans le premier lieu, c'est le monde de la culture qui a trouvé comment entrer en prison; à Berkendael, c'est la prison qui a trouvé comment faire. Il paraît que ce ne sont pas les seules exceptions.

Vincent Spronck
Directeur de la prison
de Forest-Berkendael
Il s'exprime
à titre personnel.

Vous ne savez pas, NON! Vous ne savez pas ce que cela fait de rester là assis, et de ne pouvoir parler à personne...

Ta mâchoire se resserre, ta respiration devient saccadée, ton cœur se gonfle dans ta poitrine, tes abdos se tendent, l'air comprimé dans ton ventre ne demande qu'à exploser, tes doigts se crispent, tes poings prennent forme et... À ce moment, tu te lèves, la tête vers le ciel, tu ouvres grand la bouche, mais le seul son qui s'échappe est un long râle d'agonie qui soulève les cœurs et même les plus durs... hardis.

Et depuis, j'entends encore le son qui rythme doucement les battements de mon cœur... NON! Tu ne sais pas ce que cela fait de rester là assis à ne pouvoir parler à personne... Ton cœur bat de plus en plus vite, tu sens une chaleur doucement t'envahir, tes lèvres se soudent, tes narines se gonflent, ton cœur s'affole... Ta poitrine bat à un rythme insensé...

Soudain, un brouillard s'installe devant tes yeux... et un moment tu sens une perle chaude rouler le long de ta joue pour s'épanouir sur le coin de tes lèvres et, d'un geste naturel aussi vif, ta langue la récupère pour trouver un goût que je ne peux exprimer avec de simples mots. Et depuis, ce doux parfum m'accompagne comme la rosée qui chaque jour fait un bout de chemin avec la nuit.

NON! Tu ne sais pas ce que cela fait de rester là assis à ne pouvoir parler à personne... NON, non tu ne sais pas!!! Les heures s'écoulaient tandis que moi je reste assis là, immobile, à ne pouvoir parler à personne... OUI, je fais semblant d'être heureux dans le regard des gens, mais c'est juste pour montrer et leur faire sentir que je vais mieux.

Je me cherche en permanence, afin de ne jamais me trouver... En vain, puis je ne sais plus, je me suis perdu... Et depuis, je me cherche encore et encore... Le souvenir qu'il me reste de toi est pareil à ces fleurs séchées qu'il y a autour de moi... Ma solitude est quotidienne, mais elle ne dure que quelques heures. Hélas, de dépendre de cette solitude pour te trouver enfin... mais je ne me laisserai jamais de toi... Et ce soir je ne te cherche plus car je sais que tu vis en moi!!! Toi, ma solitude liberté... JE T'AIME...

El Andaloussi R.

Des années durant, c'est l'exclusion...

Des années durant, c'est l'exclusion. Un repli sur soi, une pleine fermeture. Arrivé presque à une idée de non futur. Un jour, un déclic, un désir d'évolution. Toutes ces années à seulement survivre.

Prise de conscience,
[ce lieu n'est point une sépulture.
De plus en plus, une envie d'éclosion.
D'arrêter de vivre l'extérieur
[par procuration.
De se réadapter à l'aide de la culture.
Tout ce temps perdu
[à simplement survivre.

Enfin des idées positives,
[c'est de bon augure.
Les mettre en œuvre,
[pour sortir de cette perdition.
C'est décidé,
[l'atelier théâtre en sera la solution.
Quel meilleur endroit pour chasser
[cette lourde autocensure?
Temps de découvrir ce que c'est de vivre.

Y retrouver l'estime de soi
[n'est pas une sinécure.
La parole, petit à petit,
[redécouvre sa libre locution.
Le corps, plus doucement,
[se réapproprie sa coordination.
Cela n'est qu'un début, l'espoir revient,
[tout n'est plus obscur.
Tant d'émotions
[en découvrant ce que c'est de vivre.

Anonyme (2014)

Corps emprisonné...

Corps emprisonné
Esprit libre
Mouvements entravés
Trouver le bon équilibre.
Pendant toutes ces années
Le temps passe lentement
Mon âme s'est transformée
En y mettant son temps.
Mais peu de gens y croient
C'est ce milieu qui veut cela
Personne ne le voit
Mais le changement est là.

Anonyme (2012)

Un homme debout

Entretien avec Jean-Marc Mahy

Jean-Marc Mahy connaît le monde culturel et le monde carcéral. Il fait du théâtre, écrit des livres, réalise des films. Éducateur, il propose des animations et des actions de prévention contre la violence et la délinquance juvénile dans les écoles. J'ai voulu m'entretenir avec lui autour d'*Un homme debout*, spectacle mis en scène par Jean-Michel Van den Eeyden d'après le récit de vie de Jean-Marc Mahy, et dans lequel il joue son propre rôle. Production du Théâtre de l'Ancre (Charleroi), *Un homme debout*, avec 200 représentations à son actif depuis sa création, tourne encore, désormais dans une nouvelle version où Jean-Marc Mahy et Stéphane Pirard se partagent le plateau et le texte.

Sur la genèse d'*Un homme debout*: ton implication, tes envies?

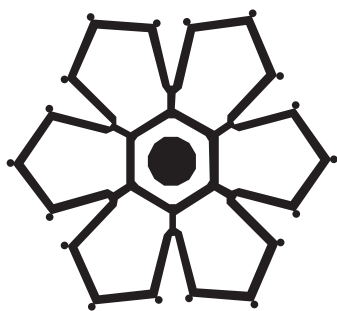
Jean-Marc Mahy: En sortant de prison, j'ai très rapidement eu la vocation de témoigner auprès des jeunes. Pendant cinq ans je l'ai fait de manière bénévole et ensuite j'ai voulu me perfectionner, devenir un vrai travailleur social, et je suis devenu éducateur, ça avait beaucoup plus de sens. Un des premiers métiers que j'ai fait c'est d'être l'«ange gardien» de la prison-musée de Tongres. La prison de Tongres est la toute première prison de Belgique qui a été fermée parce que les conditions étaient insalubres. C'est un artiste flamand qui a repris cette prison à l'époque, pour en faire une prison-musée. La magie qu'il y a instaurée, c'est de créer une émotion dans chaque cellule. Il y avait une cellule toute noire qu'il appelait la cellule du désespoir,

une cellule avec des miroirs qui s'appelait la cellule de la confrontation avec soi-même, la cellule du temps perdu où chaque détenu coche sur le mur une petite barre pour chaque jour qui passe... et ça marchait du tonnerre! 300.000 personnes ont vu enfin l'envers du décor, moi j'ai fait des centaines de visites avec des milliers de jeunes qui arrivaient souvent en faisant des malins, en se disant que la prison c'est les vacances ou comme dans *Prison Break*, que leurs potes disent que c'est cool, qu'il n'y a aucun problème – et puis finalement ils se rendaient compte, quand je témoignais dans la cour de la prison après la visite, que la plus grande violence d'une prison, c'est la violence du temps perdu. Quand ils sortaient de là je voyais dans leurs yeux que quelque chose avait changé. Il y a comme un déclic qui peut se produire chez certains de ces jeunes, quelque chose qui va leur donner envie de devenir acteur de leur vie. Quand on devient acteur de sa vie, on peut produire quelque chose pour la collectivité. Mais évidemment ça a dérangé les politiques et les médias, qui transmettent une fausse information sur les prisons – l'image de l'hôtel cinq étoiles où on est bien tranquilles – et ils ont fermé cette prison-musée pour créer une nouvelle prison pour jeunes délinquants. J'étais très en colère et, comme je le dis aux jeunes, on a le droit d'être en colère, il faut exprimer sa colère.

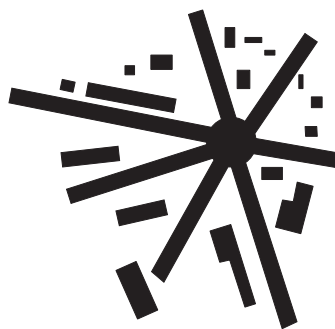
Un an plus tard je me suis retrouvé à travailler sur *Stone*, une pièce de théâtre créée par Jean-Michel Van den Eeyden qui abordait le thème de la délinquance juvénile à partir d'un fait divers. J'étais éducateur,

je montais sur scène après la représentation et on passait, avec mon témoignage, de la fiction à la réalité. C'est en m'écouter témoigner que Jean-Michel s'est dit qu'il fallait qu'il porte ma parole sur scène. Je suis selon lui, un exemple d'inexemplarité. On s'est rencontrés et on a commencé un travail d'écriture. Au départ Jean-Michel me disait qu'on allait essayer de jouer le spectacle au moins dix fois, mais moi j'étais convaincu qu'on allait jouer plus, parce qu'on allait montrer quelque chose que les gens ne savent absolument pas. Entrer dans la cellule d'un type, pendant 1h30 sur scène, c'était incroyable! Ce qui a été surprenant pour lui et moi quand j'ai fait ces premiers pas sur scène, c'est que tout d'un coup, la mémoire de mon corps, la mémoire de mon âme, la mémoire de mon cœur... je l'ai jouée comme si je la vivais! Je suis sorti d'ailleurs plusieurs fois en pleurs de la scène, et là, très rapidement, on a trouvé une psychologue qui en plus s'intéressait au théâtre, et qui a été une médiatrice entre Jean-Michel et moi. Je lui expliquais ce qui était trop dur, ce que je n'allais pas pouvoir jouer, et elle l'expliquait à son tour au metteur en scène.

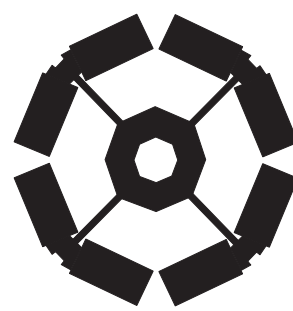
Aujourd'hui on en est à 200 représentations. Au mois de novembre de l'année dernière, pendant les répétitions au Théâtre de l'Ancre, je me suis cassé le pied à trois jours de la première. J'ai un mental d'acier donc il était hors de question d'abandonner, et j'ai téléphoné à Stéphane Pirard, qui était acteur dans *Stone* ainsi que mon assistant sur *Un homme debout* depuis un an, et je lui ai proposé le rôle. Il a dit oui et ça s'est super bien passé! En fait c'était l'idée de ba-



Laure Tixier, Map with a view, géométrie de l'enfermement, 2014
Millbank Prison, London, England
© Laure Tixier et la Galerie Polaris, Paris



Laure Tixier, Map with a view, géométrie de l'enfermement, 2014
Indian Cellular Jail, Andaman and Nicobar Island, India
© Laure Tixier et la Galerie Polaris, Paris



Laure Tixier, Map with a view, géométrie de l'enfermement, 2014
Santa Martha Acatitla Penitenciar, Mexico City, Mexico
© Laure Tixier et la Galerie Polaris, Paris

se de Jean-Michel Van den Eeyden, mais pour moi il était hors de question au début qu'un autre acteur joue mon rôle. Je me suis rendu compte après 185 représentations que, psychologiquement, ça commençait à être dur. J'avais peur de ne plus jamais sortir de prison. Il y a des moments extrêmement forts dans la pièce, il y a toujours un moment où je risque de craquer. Donc aujourd'hui on est deux, c'est la nouvelle version d'*Un homme debout*.

Stéphane Pirard joue Jean-Marc Mahy qui a 19 ans, seul dans la cellule, et moi je suis à l'extérieur de la cellule – je suis le narrateur de la pièce, donc en fait je me vois jouer. Mais le message est toujours bien là.

J'ai quand même reçu 8.000 lettres de jeunes qui ont vu *Un homme debout*, et 99 % apportent la réponse qu'on attend, c'est-à-dire qu'ils ont compris qu'on ne leur fait pas la morale, qu'on ne les juge pas, et en 1h15 ils ont vu 19 ans de la vie d'un homme qui a été au fond du trou mais qui a été capable de se relever, avec deux messages d'espoir extraordinaires.

Qu'est-ce que qui m'a sauvé la vie en prison? Ce qui m'a d'abord sauvé de l'isolement, c'est l'art et la culture. Des profs extraordinaires qui sortaient d'une boîte à musique qui s'appelle radio, où j'ai découvert l'histoire, la science, l'art, le théâtre... et puis les livres! Les livres... ça c'était extraordinaire, je crois que l'endroit le plus beau d'une prison c'est la bibliothèque. Et quand j'ai quitté le pays de la mort pour rejoindre la communauté des êtres vivants, ce qui m'a sauvé c'est les relations humaines. La vie c'est d'abord les autres, on n'avance pas dans la vie sans les autres.

Et ensuite, pour moi, c'est l'art et la culture. J'ai eu la chance de découvrir en prison des gens qui pensaient qu'ils n'avaient aucun talent, et qui se sont découvert un talent extraordinaire. Moi j'appelle l'art en prison «les évasions des temps modernes». Il faut trouver dans ce temps perdu un moyen de s'évader, autrement qu'en faisant une prise d'otage, ou en franchissant le mur, ou en se tuant, ou en plongeant dans la drogue ou dans la Playstation. Chaque être humain qui vient au monde a du potentiel et de la richesse en lui. À lui de voir s'il peut la détecter et l'exploiter. Parfois il faut du temps et parfois il faut être aidé pour découvrir ça. Je crois beaucoup en ça.

C'est en prison que tu as découvert le théâtre?

Jean-Marc Mahy: Oui. C'est à partir du moment où j'ai vécu, non pas dans un monde hors du monde, mais vraiment à l'écart de la communauté, sans activités, sans rien du tout, que j'ai dû avoir un mental extraordinaire, en me cultivant d'abord par moi-même... C'était une chose extraordinaire que de vouloir prendre tout ce qu'il y avait à prendre, aussi bien dans les formations pour étudier que dans les activités en dehors des études. J'ai fait beaucoup d'ateliers d'écriture, je me suis même occupé à la prison de Lantin de mettre des activités en place – des tournois d'échecs, des concours de peinture... et puis j'ai créé deux journaux de prison, *La Lettre des Catacombes* et *Le Planète Namur*. J'ai toujours été là-dedans: faire du social, faire du lien, et en même temps le faire par le biais d'activités artistiques. [...]

Le théâtre c'est un peu mon ring de boxe. Je crois que chaque être humain a en lui une part de violence. Comment est-ce qu'il peut, quand elle monte, la structurer, la canaliser, la gérer? Pour certains ça se fait par le biais du sport, pour d'autres par la lecture, pour certains jeunes c'est allumer sa Playstation et tuer 500 personnes virtuellement. Moi c'est par le théâtre que je parviens à canaliser. J'aime le théâtre, il a été salvateur pour moi. Et je crois sincèrement que le théâtre reste un des derniers secteurs de communication où il n'y a pas d'écran plasma ni d'écran tactile, l'humain est là. Moi j'adore. Quand j'entre dans une salle, j'ai toujours le trac, cinq minutes avant, et les jeunes me le disent aussi: «Putain, m'sieur, on est arrivés et il faisait froid, et quand vous avez commencé le spectacle on a commencé à avoir chaud et on ne tenait plus en place.» C'est les phéromones que tous les gens dégagent. Et moi aussi je transpire. J'ai l'impression qu'au plus je transpire sur scène, quand ça dégouline jusque dans mes yeux, là je me dis: «Tu l'as, tu maîtrises ton tigre.» Et c'est ça être sur scène, maîtriser son tigre. (Sourire.)

Propos recueillis par
Bibiana Vila Giménez
Coordinatrice de projets culturels,
Artatouille asbl
Conseillère morale laïque en prison,
FAMD

Pour en savoir plus sur *Un homme debout*:
www.ancre.be/saison/detail.php?ID=17&year=2013-2014
www.re-vivre.be/unhommeдебout.html



Laure Tixier, Map with a view, géométrie de l'enfermement, 2014
Twin Towers Correctional Facilities, Los Angeles, USA
© Laure Tixier et la Galerie Polaris, Paris



Laure Tixier, Map with a view, géométrie de l'enfermement, 2014
Coldbath Fields Prison, London, England
© Laure Tixier et la Galerie Polaris, Paris



Laure Tixier, Map with a view, géométrie de l'enfermement, 2014
Pyongyang Heijo Prison, Pyongyang, North Korea
© Laure Tixier et la Galerie Polaris, Paris

Réflexions croisées sur l'architecture carcérale.

Histoire, politique et quotidienneté des murs

Que dit l'architecture carcérale sur la prison?

Il semble en effet intéressant de se pencher sur cette question et d'interroger le rapport particulier que la prison entretient avec l'architecture. Le propos sera ici articulé en trois focales réflexives. D'abord, il s'agira de comprendre, historiquement, comment l'architecture carcérale « met en forme » la prison; en d'autres mots, comment architecture et prison sont inextricablement liées dans le temps. Ensuite, dans une perspective plus politique, il s'agira de déceler comment la force des murs et l'absolue nécessité de combler chaque fissure – même potentielle – renferme la prison sur ses vieux réflexes. Dans un troisième temps, nous entrerons dans les murs de la prison pour tenter de comprendre les manières de purger une peine ou de travailler dans les établissements pénitentiaires actuels, et de mettre en lumière le paradoxe de la modernisation carcérale.

Ce texte est avant tout un essai de réflexions croisées sur l'architecture carcérale. En peu d'espace, les propos seront courts, parfois lacunaires ou imprécis. Certains (longs) éléments explicatifs ou descriptifs seront intégrés en note en bas de page afin d'alléger la lecture. Il s'agit avant tout de faire l'économie des détours pour aller droit à la réflexion...

Focale historique:

Les murs (s')imposent...

Lorsque la prison remplace les châtiments corporels, la notion d'espace physique prend une importance considérable dans la manière de concevoir la peine ultime. L'espace de la peine n'est plus uniquement le corps du condamné, il est également réalité physique et matérielle. Le cachot, qui n'était autrefois qu'un outil simple de con-

tenation en attente de l'exécution de la peine, s'efface progressivement. Son architecture (ou sa non-architecture¹) simpliste et purement fonctionnelle – quatre murs et quelques chaînes – laisse place à une architecture carcérale pensée, imaginée, dessinée, rêvée...

Sans (re)faire une histoire de la prison, il semble intéressant de s'attarder très brièvement sur quelques étapes significatives de l'évolution du bâti carcéral. Ces étapes montrent, en effet, comment l'architecture fonde la prison; ou plutôt, comment les architectures mettent en forme les prisons. Les prisons-manufactures (fin du XVI^e siècle au XVIII^e siècle) concrétisent – au sens premier du terme: rendre une idée solide – une nouvelle manière de punir par le travail forcé. Une architecture totalement repliée sur elle-même permet l'enfermement communautaire.

Au XVIII^e siècle apparaissent les maisons de force. C'est alors que se matérialise la prison comme véritable peine en soi. Dans un contexte historique où la liberté individuelle devient valeur fondamentale, la privation de cette même liberté constitue la peine sanctionnatrice de référence. Le simple fait que la prison constitue un lieu de coercition – l'imposition d'un espace – en fait une punition. Une punition qui veut se rendre utile en (ré)éduquant les condamnés par un isolement bienfaiteur.²

Dans les faits, des obstacles matériels entacheront rapidement cette vision idéalisée de la prison comme espace de peine: des formes d'exploitation seront dénoncées, la surpopulation (déjà!) ne permettra plus l'isolement cellulaire, l'insalubrité rongera les murs. Cependant, « le principe théorique de la prison est [désormais] acquis ».³ Les murs de la prison sont bâtis.

En 1791, Jeremy Bentham propose un mo-

dèle architectural « idéal » pour la construction des prisons: le panoptique. Cette désormais célèbre « cage cruelle et savante », selon les termes de Michel Foucault,⁴ voulait servir un principe d'omniscience invisible.⁵ Le principe utilitariste et le modèle de centralité au service de la surveillance étaient à la fois universels et déclinables selon son concepteur. Ce n'est qu'un siècle plus tard, au XIX^e, que l'enfermement cellulaire (et non plus communautaire) se généralise massivement avec deux philosophies en concurrence. Le système auburnien (cf. note 2) prône un enfermement cellulaire de nuit et un travail communautaire (en silence) de jour. Architecturalement, il s'agit d'un plan très linéaire: deux blocs de cellules de part et d'autre d'un corridor ouvert en verticalité jusqu'au toit.⁶ Le modèle pennsylvanien quant à lui propose un isolement cellulaire strict (de jour et de nuit). Il s'agit donc d'une architecture qui permet l'absence de contact entre les détenus: cellules, couloirs, préaux individuels...⁷

Depuis le XIX^e siècle et les réflexions sur les bienfaits supposés de l'isolement, la prison n'est que très (trop) peu reconsidérée. L'utilisation du « cellulaire » comme (presque) seul mode de construction et d'administration des établissements pénitentiaires est saisissant, et les modèles architecturaux sont sans cesse reproduits... Les objectifs attribués à la prison se multiplient – protection de la société, neutralisation du délinquant, amendement, éducation, réinsertion – mais la prison demeure dans sa forme désormais classique de la gigogne: une boîte (le mur d'enceinte) dans une boîte toujours plus petite (jusqu'à la cellule). Les murs – comme symbole et moyen architectural – s'imposent et imposent la prison.

1 ROSENTIEHL Augustin, SARTOUX Pierre, *Construire l'abolition*, Urbs Éditions, Paris, 2005, p. 50.

2 Divers établissements seront construits (par exemple, les prisons de Gand en 1775 ou de Vilvoorde en 1779), sous des formes architecturales parfois variées, mais permettant toujours un système cellulaire auburnien (travail en commun de jour et isolement individuel de nuit). Les architectes et les administrateurs de la prison commencent à attribuer une fonction à chaque espace: la cellule permet l'isolement de nuit, des espaces fonctionnels sont déterminés pour le travail en commun, des espaces propres sont dédiés au personnel géolier.

3 AUTENNE Aurélie, *La problématique de conservation du patrimoine pénitentiaire belge: étude de la prison de Forest*, Thèse de doctorat, KUL Faculteit Ingenieurswetenschappen, 2006.

4 FOUCAULT Michel, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Gallimard, Paris, 2007 (1975), p. 207.

5 Jeremy Bentham matérialise, sur papier, cette surveillance potentielle et omnipotente sous la forme d'une construction circulaire avec le quartier d'inspection en son centre; les cellules sont placées en circonférence et séparées de la tour par un vide annulaire.

6 Prison d'Auburn, New-York, USA, 1825.

7 Compromis entre les deux modèles, le système progressif ou « système irlandais » est également proposé par certains penseurs. Ce modèle consiste à faire évoluer le régime de peine en fonction du temps purgé en détention. La sanction sera ainsi de plus en plus douce, en quatre phases (isolement total, travail en commun, travail extra-muros, liberté conditionnelle), les détenus évoluant alors dans des espaces de plus en plus ouverts.

Focale politique:

L'écrasante force des murs

À partir de l'instant où la prison est devenue une modalité de sanction pénale à part entière, elle s'est vue revêtir un rôle qui allait au-delà de la simple contention des indésirables. La prison, *dans et par* sa conception, est censée inculquer aux détenus qu'elle abrite les règles et normes sociales; mission à laquelle les autres institutions par lesquelles le contrevenant est passé (famille, école, usine...) auraient échoué. C'est ce que propose Jeremy Bentham: l'architecture pénitentiaire idéale présente un mécanisme d'accroissement de la productivité des détenus et de réduction de l'énergie nécessaire à la surveillance.

Cependant, les interprétations architecturales du panoptique, dans leurs formes les plus répandues, ne correspondent pas à ce dessein utilitariste. De fait, dans les dispositifs rayonnants, l'agent pénitentiaire, depuis le centre, ne surveille que des couloirs vides et des portes closes.⁸ L'encellulement individuel et la disposition radiale servent davantage à isoler et séparer qu'à surveiller et discipliner.⁹ Les prisons les plus modernes répondent davantage à cette économie de la surveillance en multipliant les appareillages de sécurité passives (caméras, sas, tourniquets, grilles, détecteurs, vitres sans tain...), tout en exacerbant le contrôle cadenassant sur la masse détenue. Les justifications politiques de la prison ne trouvent aucun écho dans la matérialité des établissements pénitentiaires.

Le point commun des prisons à travers l'histoire réside dans une volonté de maintenir ce contrôle sur l'individu (davantage que de le discipliner). Si le contrôle a traditionnellement été présenté comme un moyen – pour éviter la fuite, pour permettre l'expiation, pour transformer –, il est

en réalité une fin en soi. Aujourd'hui, sous le vocable de la sécurité – le risque étant insoutenable, même à l'oreille, dans toutes les sphères de la société –, les prisons ressemblent toujours plus à des forteresses. Or, cette quête incessante de sécurisation (le démon sécuritaire) revêt quelque chose d'absurde en ce sens qu'elle n'est motivée par aucune rationalité autre que l'émotion. En effet, les statistiques montrent clairement que les évasions (pour ne prendre qu'un exemple) ne sont pas plus fréquentes dans les vieilles prisons presque en ruine que dans les nouvelles prisons présentées comme inviolables. Les prisons-forteresses modernes provoquent par ailleurs la violence. En effet, l'évasion n'est désormais possible que par la prise d'otage ou les armes. Les prisons ultra-sécurisées sont donc paradoxalement moins sûres (tant pour les détenus que pour les professionnels). La quête de sécurité semble donc répondre à une autre logique, plus émotionnelle et visiblement contre-productive.

Néanmoins, le résultat est là. Les cahiers des charges destinés aux futures prisons débordent d'injonctions sécuritaires: taille des murs, dispositifs de sécurité multiples, imposition des gabarits de portes et fenêtres, zones tampons, espaces de retraits blindés... Et les prisons sont affectées (infectées?) d'appareillages plus ou moins complexes de sécurité dans toute leur architecture:¹⁰ un sas accessible par un tourniquet donnant sur une porte doublée d'une grille de sécurité munie d'une serrure blindée... La matérialité des dispositifs pénitentiaires bride donc l'institution elle-même dans ses ambitions. Dans ce contexte, qu'en est-il des personnes qui vivent et travaillent dans ces établissements?

Focale sociologique:

La paradoxale loi des murs

Paradoxalement peut-être, les détenus et les professionnels disent préférer vivre ou travailler dans des prisons vétustes et insalubres plutôt que dans des prisons modernes et propres. C'est un constat que l'on retrouve dans les propos des acteurs mais aussi dans la littérature: un rapport de l'INCC¹¹ montre que les prisons vétustes sont valorisées par les détenus au détriment des nouvelles constructions. La recherche est basée sur un questionnaire visant à évaluer la qualité de vie selon plusieurs critères. Les prisons anciennes (notamment Louvain central, 1860) reçoivent les meilleures notes. Les nouvelles prisons (Ittre, 2002 ou Hasselt, 2004) reçoivent les pires notes. Le principal étonnement réside dans le fait que même les conditions matérielles de vie sont évaluées négativement dans les prisons modernes et positivement dans les prisons anciennes. On peut donc poser l'hypothèse que «quelque chose» conditionne la manière de voir et de percevoir son espace de vie et de travail, de percevoir même l'état des murs.

Le parc carcéral belge, aujourd'hui, est composé de prisons très contrastées: des prisons datant du XIX^e siècle totalement insalubres, des prisons modernes et des établissements tout juste sortis de terre. Nous retrouvons donc des bâtiments dans lesquels les manières de circuler, de communiquer, d'interagir ou de s'approprier l'espace sont radicalement différentes. De manière générale, les établissements les plus modernes se caractérisent par l'importance de la sécurisation passive, l'hyper-sectorisation et le quadrillage des espaces, la fermeture des sections, la programmation et la circularité des déplacements. L'agencement spatial des prisons

8 DEMONCHY Christian, «L'architecture des prisons modèles françaises» in ARTIÈRES Philippe, LASCOUMES Pierre (éds.), *Gouverner et enfermer. La prison, un modèle indépassable?*, Presses de Sciences Po, Paris, 2004.

9 MILHAUD Olivier, *Séparer et punir. Les prisons françaises: mise à distance et punition par l'espace*, Thèse de doctorat en géographie, Université de Bordeaux, 2009.

10 Pour une approche plus détaillée des déclinaisons de dispositifs architecturaux en prison, voir SCHEER David, «La prison de murs troués... Essai d'analyse d'une microarchitecture carcérale de l'embrasure» in *Champ pénal*, à paraître (novembre 2014).

11 VANNESTE Charlotte, DEVRESSE Marie-Sophie (éds.), *Recherche relative à la classification et à la question des régimes au sein des établissements pénitentiaires*, Institut National de Criminologie et de Criminalistique (INCC), 2011.

récentes contraste, en effet, avec celui de certaines prisons anciennes – totalement insalubres mais toujours en activité – dans lesquelles nous retrouvons de nombreux espaces de rencontre, de croisements, des nœuds dans les circulations de tous et de chacun. Le retranchement technologique moderne, la non-acceptation du risque (caractéristique de notre société actuelle) et la sophistication du contrôle expliquent aujourd'hui le paradoxe de la modernisation carcérale.¹² En effet, le confort matériel des nouvelles prisons – offrant un cadre de vie plus décent aux détenus et un lieu de travail plus confortable aux personnels pénitentiaires – ne parvient pas à rendre le quotidien carcéral plus supportable. Un constat qu'il faut garder à l'esprit lorsque l'on parle de modernisation carcérale...

Post-scriptum

Il semble important, afin non pas de conclure mais de poursuivre la réflexion, de s'attarder pendant quelques lignes encore sur les nouvelles prisons récemment construites, tout juste ouvertes ou en voie d'inauguration.¹³ Ces nouveaux établissements se trouvent aujourd'hui en tension entre enjeu commercial,¹⁴ quête de légitimation et volonté de faire mieux. Si les cahiers des charges restent extrêmement lourds et chargés d'injonctions, nous pouvons observer, dans la prison de Marche-

en-Famenne notamment, des niveaux ouverts, beaucoup de proximité entre les personnes qui circulent dans la détention, des grilles qui restent ouvertes en permanence, des limites symboliques plutôt que physiques. Une architecture, en réalité, qui permet un régime de détention proche de ce que la Loi de principes préconise... à la condition que la direction de l'établissement opte pour ce choix courageux. En effet, cette architecture permet également, car les possibilités techniques sont là, un régime cellulaire très strict et une limitation des sorties de cellule.

Le cas du futur complexe pénitentiaire de Haren est encore différent. Le projet qui est impulsé par un cahier des charges assez révolutionnaire – dans le sens où il rompt complètement avec les textes que l'on connaissait jusqu'alors – est de bâtir une prison qui corresponde à la Loi de principes et à trois objectifs (ou registres de légitimation): normalisation, responsabilisation, autonomisation.¹⁵ On remarque un abandon du vocabulaire pénitentiaire connu jusqu'alors (coursive, aile, section...) et l'utilisation d'une terminologie relative à l'espace quotidien: espace public, espace privé, parc, hôpital... Il y a une volonté assumée d'impulser un «village pénitentiaire».

S'il paraît impossible ou téméraire, en l'état, de se prononcer sur le devenir de cette prison, il semble que les discours

qui entourent le projet de Haren prennent régulièrement la teinte de la publicité ou de la légitimation. L'idéal (le spectre?) de la prison resocialisante constitue le mythe fondateur d'une prison qui serait acceptable. La prison reste un mauvais objet politique, difficile à justifier. Injustifiable?

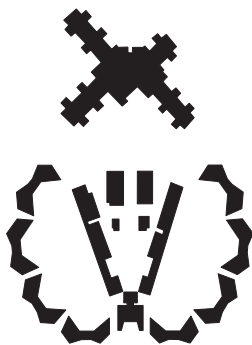
David Scheer
Criminologue
Aspirant FNRS
Université Libre de Bruxelles

12 Voir notamment, SCHEER David, «Le paradoxe de la modernisation carcérale. Ambivalence du bâti et de ses usages au sein de deux prisons belges» in *Cultures et Conflits*, n° 90, 2013, pp. 95-116, et SALLE Grégory, «De la prison dans la ville à la prison-ville. Métamorphoses et contradictions d'une assimilation» in *Politix*, vol. 25, n° 97, pp. 75-99.

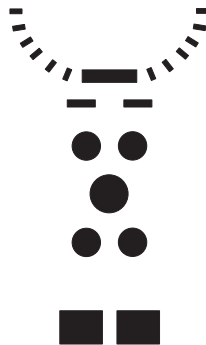
13 Citons la prison de Marche-en-Famenne (en activité depuis novembre 2013), la prison de Beveren (inaugurée en février 2014), la prison de Leuze-en-Hainaut (inauguration prévue en mai 2014), et la prison de Termonde (travaux non encore entamés).

14 Les prisons sont aujourd'hui construites en partenariat avec des entrepreneurs privés.

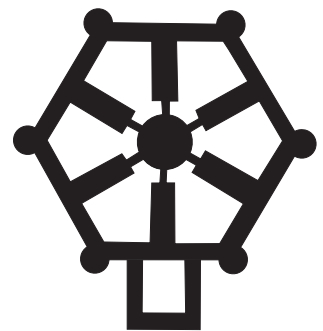
15 Pour une analyse critique du projet, voir KOZŁOWSKI Guillermo, SCHEER David, «Autonomie et prison à Haren» in *Collectif Formation Société*, 2013. Disponible sur: ep.cfsasbl.be/sites/cfsasbl.be/ep/site/IMG/pdf/autonomie_et_prison_en_ligne.pdf



Laure Tixier, Map with a view, géométrie de l'enfermement, 2014
Pelican Bay State Prison, California, USA
© Laure Tixier et la Galerie Polaris, Paris



Laure Tixier, Map with a view, géométrie de l'enfermement, 2014
Presidio Modelo, Isla de la Juventud, Cuba
© Laure Tixier et la Galerie Polaris, Paris



Laure Tixier, Map with a view, géométrie de l'enfermement, 2014
Prison de la Petite Roquette, Paris, France
© Laure Tixier et la Galerie Polaris, Paris

Loi de principes concernant l'administration pénitentiaire ainsi que le statut juridique des détenus – 12 janvier 2005 En vigueur le 15 janvier 2007 (extraits)

CHAPITRE V – Des activités de formation et des loisirs

- Art. 76** § 1^{er} L'administration pénitentiaire veille à ce que le détenu bénéficie d'un accès aussi large que possible à l'ensemble des activités de formation proposées dans l'optique de contribuer à son épanouissement personnel, de donner un sens à la période de détention et de préserver ou d'améliorer les perspectives d'une réinsertion réussie dans la société libre.
- § 2 Sont notamment considérés comme activités de formation au sens du § 1^{er} : l'enseignement, l'alphabétisation, la formation professionnelle ou formation professionnelle continue, la formation socioculturelle et la formation aux aptitudes sociales, les activités créatives et culturelles, l'éducation physique.
[...]
- Art. 77** § 1^{er} Le détenu a le droit de recevoir, par l'intermédiaire de la prison et à son propre compte, des journaux, périodiques et autres publications dont la diffusion n'est pas interdite par la loi ou par décision judiciaire.
- § 2 Au sein de la prison, le détenu bénéficie de la possibilité de faire usage d'équipements de bibliothèque qui permettent aux détenus d'opérer un choix de lecture parmi une offre suffisante, conformément aux règles définies dans le règlement d'ordre intérieur.
- § 3 Le directeur ne peut interdire à un détenu de prendre connaissance de certaines publications ou parties de publications que si cela est absolument nécessaire pour le maintien de l'ordre ou de la sécurité.
Le cas échéant, la décision d'interdiction est motivée et portée à la connaissance du détenu par écrit.
- § 4 Le détenu a le droit de suivre des programmes radiophoniques et télévisés conformément aux règles à établir par le règlement intérieur.
Lorsque cela est absolument nécessaire pour le maintien de l'ordre ou de la sécurité, le directeur peut interdire aux détenus de suivre certains programmes. Le cas échéant, la décision d'interdiction est motivée et portée à la connaissance du détenu par écrit.
- Art. 78** § 1^{er} Le condamné qui est disposé à terminer une formation inachevée, à se recycler ou à se perfectionner, ou à suivre une formation professionnelle ou une formation continue à l'intérieur, à l'extérieur ou à partir de la prison, et qui en a les capacités, a le droit de le faire conformément au plan de détention individuel et en fonction des modalités d'exécution de la peine qui lui sont applicables.
- § 2 Pour autant que la durée de la détention le permette et sauf exceptions prévues par ou en vertu de la loi, les inculpés ont le droit d'accomplir des activités similaires à l'intérieur ou à partir de la prison.
- Art. 79** § 1^{er} Le détenu a droit à des exercices physiques et à des activités sportives pendant au moins deux heures par semaine, ainsi qu'à une promenade quotidienne ou à une autre activité récréative d'au moins une heure en plein air.
- § 2 Sauf exceptions prévues par ou en vertu de la présente loi, il a le droit de participer à des activités communes de détente durant les heures fixées par le règlement d'ordre intérieur.
- Art. 80** [Le détenu peut], avec l'autorisation du directeur, exercer une activité intellectuelle ou artistique non lucrative. Cette autorisation est accordée en principe. Toutefois, le directeur peut refuser ou retirer à tout moment l'autorisation en tenant compte des nécessités propres à l'établissement, lorsque :
- l'activité visée présente un danger pour l'ordre ou la sécurité;
 - l'activité est utilisée à des fins illégales;
 - le contrôle nécessaire pour garantir l'ordre ou la sécurité représente pour l'administration un surcroît de travail déraisonnable.

La culture

Comment je la vis?

Pour moi, la culture a ses traditions. Moi, j'ai appris par exemple l'art du dessin de par ma maman!

Elle nous achetait beaucoup de livres à colorier. Et j'aimais observer ma maman colorier.

Aujourd'hui, lorsque j'utilise des couleurs dans mes dessins, je me laisse aller à imiter ma défunte maman. De plus, comme je ne viens pas d'une famille possédant de grands moyens, j'utilisais mes dessins que je découpais pour en faire des jouets.

Par la suite, le dessin est devenu pour moi l'envie d'évasion, je m'évade avec tous types d'art étant autodidacte. Je me permets d'accroître mes connaissances de l'art en général.

P.S. L'écriture est un art aussi. Tel le roman, la musique, le chant... Ça commence avec la tête et se termine au stylo...

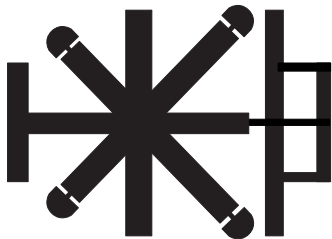
Benjamin Briggs

Moi qui suis détenu...

Moi qui suis détenu mais bien me fasse j'ai tout mon temps et pour réfléchir et pour me cultiver et pour vous dire ce que je sais de la Culture (sans regarder dans le dico). Seul en cellule je n'ai jamais jamais jamais su me sentir vivant sans réfléchir à l'homme que je suis et par mes racines culturelles d'Argentine et de Belgique, réfléchir à l'homme que je suis devenu par mes voyages, mes rencontres et par moi-même, cet homme qui s'est façonné librement, en suivant des chemins d'une manière intelligente spirituelle. En prison j'ai «tout mon temps pour» et même au fond d'un trou tant que je suis vivant j'ai une existence corporelle et donc du monde qui m'entoure – je suis le reflet d'une culture et par mon éducation et par mon implication ici en prison je profite librement des ateliers culturels artistiques dessin céramique écriture café philo et dans ma cellule des poèmes des narrations des pensées libres et aussi toutes sortes d'œuvres avec toutes sortes de matériaux papiers métal légumes fruits. Oui je suis obligé pour me sentir vivant de créer mais cette culture dans sa condition créée est déterminée d'une façon durable par tous les traits existentiels qui font de moi un homme et à la question je réponds être, oui être, être ou-

vert sur l'imprévisible, avoir besoin d'être et aujourd'hui je me suis rendu compte que la culture est une tâche fondamentale, je ne peux pas penser sans culture et cette pensée sans limites me fait entrer dans l'univers et au même temps ma relation à Dieu en tant qu'œuvre. La religion fait désormais partie de ma culture et elle est conditionnée. En bref, par la religion je transcende les réalisations culturelles. J'espère me faire comprendre, désormais je transcende les réalisations culturelles par ma relation à Dieu. Tout est Culture, et je tends à me dépasser pour aller vers le haut vers cette ouverture et je l'appelle Liberté. La liberté n'a pas de limites mais l'homme oui et je pense que choisir c'est mettre des limites à nous-mêmes. La Culture est sans limites et en Prison c'est la liberté absolue. En Prison la Culture est pour moi la forme la plus pure de Dignité.

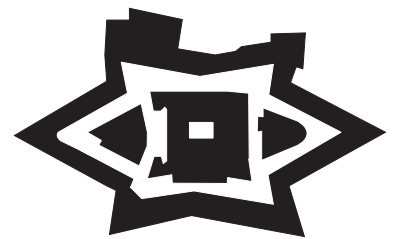
Claudio Manuel Balo



Laure Tixier, Map with a view, géométrie de l'enfermement, 2014
Carcel de Carabanchel, Madrid, Spain
© Laure Tixier et la Galerie Polaris, Paris



Laure Tixier, Map with a view, géométrie de l'enfermement, 2014
Maison d'arrêt de Nantes, France
© Laure Tixier et la Galerie Polaris, Paris



Laure Tixier, Map with a view, géométrie de l'enfermement, 2014
Carcere di Favignana, Isola Favignana, Sicily, Italy
© Laure Tixier et la Galerie Polaris, Paris



Laure Tixier, *Map with a view, géométrie de l'enfermement*, 2014
Prison Civile d'Alger, (Barberousse-Serkadji), Algeria
© Laure Tixier et la Galerie Polaris, Paris

Pour montrer la prison, l'image ne suffit pas

La prison est un sujet récurrent, une marotte pour les journalistes. Il y a beaucoup de choses à dire et beaucoup de choses à faire. On en parle souvent, mais surtout de l'extérieur et selon moi pas assez de l'intérieur. En tant que photographe, je m'intéresse aux univers fermés. Je ressens le besoin, l'envie de partir à la rencontre de ces mondes à la recherche de la réalité, de me confronter au terrain pour ne pas m'arrêter à ce que les médias nous montrent, de dépasser les clichés et de me faire ma propre idée.

Soucieuse de proposer une image sincère et authentique de la vie dans les prisons belges, je désirais réaliser un documentaire photographique au plus près de la population carcérale. Ce n'était pas tant les problèmes de la prison (surpopulation, manque de moyens, insalubrité,...), que l'aspect humain et psychologique des personnes détenues que je souhaitais aborder. Que ressent un être humain en situation d'enfermement, comment vit-il sa privation de liberté, quels liens subsistent avec le monde extérieur, comment la famille vit-elle l'emprisonnement? Se construit-il un réseau social particulier au sein de l'univers fermé d'une prison? Quel type de relations se crée entre détenus et avec les agents pénitentiaires ou travailleurs sociaux?

C'est alors une approche psychologique et individuelle plutôt que politique que j'ai choisi d'aborder, avec comme objectif ultime d'ouvrir le champ de vision du public qui allait être confronté à mon travail. L'essentiel pour moi était d'être comme

une page blanche, sans préjugés, pour pouvoir combattre les idées reçues, les images toutes faites créées par la presse, le cinéma.

La condition pour que ce travail puisse débiter était l'obtention d'une autorisation d'entrée de la part de l'administration centrale des prisons. Je l'ai obtenue sous les conditions suivantes:

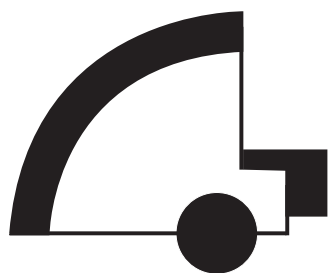
- respecter les directives du personnel;
- ne mettre en image les détenus et les membres du personnel de manière reconnaissable que moyennant leur accord écrit préalable, les noms des détenus ne pouvant être cités;
- ne pas mettre en image des installations de sécurité.

Ce projet étant entièrement motivé par une volonté personnelle et non par une commande de la part d'un média ou d'une organisation, j'étais totalement libre et indépendante, sans pression aucune, sans obligation de résultat, ni dans la forme ni dans le message que j'allais faire passer. Grâce à cette liberté d'action, j'ai pu me permettre de passer du temps, de prendre mon temps, de retourner plusieurs fois dans les mêmes établissements et ainsi obtenir la confiance du personnel et des personnes incarcérées. Ceci allait me permettre de porter un regard tantôt sensible, tantôt critique de l'enfermement, afin de le comprendre, de témoigner et d'en révéler la fragile complexité.

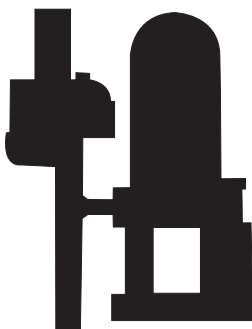
Dès les premières visites, mon intérêt pour les rencontres, les entretiens individuels et les moments d'intimité s'est confirmé. Le portrait est ressorti comme une

évidence pour ce projet. Je voulais montrer des visages, des émotions et surtout ne pas masquer le regard comme cela se fait pour cacher l'identité des personnes exposées. Il fallait aborder le sujet délicat du droit à l'image avec ces détenus qui ressentent souvent de la honte et ont peur de l'étiquette indélébile de leur passage en prison. Il était fondamental d'expliquer mon approche et de travailler sur la confiance mutuelle pour enfin recueillir leurs histoires de vie. D'un autre côté, toujours en recherche d'authenticité, je me suis imprégnée des lieux pour témoigner de leur état de débâcle et de déshumanisation.

Tandis que le projet photographique avançait, les images commençaient à raconter une histoire, mais cette histoire n'était qu'un petit fragment de ce qu'on pouvait apprendre sur la vie de ces hommes et ces femmes privés de liberté. Mon projet a alors évolué quand j'ai décidé d'amener un enregistreur sonore et de donner la parole aux personnes qui avaient envie de témoigner. Cette évolution dans mon travail a été cruciale. Cela m'a permis de me concentrer plus encore sur leur vécu, de mieux comprendre le fonctionnement des établissements, les règles et comment réussir à les contourner, comment arriver à se projeter dans l'avenir. La démarche était très simple, je n'avais pas vraiment de questions et je n'intervenais que très peu pendant les prises de son. La personne avait la liberté de confier ses états d'âme, ses expériences, ses plaintes, son dégoût pour le système, ses désirs mais aussi ses craintes pour la sortie.



Laure Tixier, Map with a view, géométrie de l'enfermement, 2014
Old Provost, Grahamston, South Africa
© Laure Tixier et la Galerie Polaris, Paris



Laure Tixier, Map with a view, géométrie de l'enfermement, 2014
Kilmainham Gaol, Dublin, Ireland
© Laure Tixier et la Galerie Polaris, Paris



Laure Tixier, Map with a view, géométrie de l'enfermement, 2014
Sugamo Prison, Tokyo, Japan
© Laure Tixier et la Galerie Polaris, Paris

À plusieurs niveaux, il a fallu résister aux pressions pour continuer le projet en toute sérénité. Des pressions intérieures, avec par exemples des agents qui voulaient attirer mon attention sur des faits, des anecdotes impressionnantes, et qui parfois intensifiaient la surveillance pour me décourager ou me faire peur. Il est arrivé également qu'un détenu tente volontairement de m'influencer pour obtenir mon attention et un peu d'argent. Les pressions extérieures venaient plus particulièrement de ma famille qui appréhendait mes visites en prison et ne comprenait pas ma démarche et ma motivation à photographier et écouter de «dangereux» criminels.

Le projet s'est déroulé sur une période d'un peu plus de deux ans. J'ai visité sept établissements en Wallonie et à Bruxelles. J'ai vu plusieurs types de prisons, rencontré des personnes ayant vécu des expériences très différentes, ainsi que deux familles de détenus. Entre chaque visite, plusieurs semaines s'écoulaient, le temps pour digérer et prendre le recul nécessaire sur ce que j'avais vu, entendu, ressenti. Mon regard a alors évolué et s'est petit à petit affirmé par la sélection des images qui me semblaient les plus significatives et marquantes. J'ai écouté les sons, les interviews pour en sortir les discours les plus révélateurs, récurrents et parfois contradictoires.

Pendant cette période, j'ai fait des recherches et j'ai eu l'occasion de rencontrer des experts ainsi qu'un ancien détenu engagé aujourd'hui dans la prévention auprès des jeunes. J'ai été invitée à plusieurs reprises

à montrer mon travail, à prendre la parole par écrit, à la radio ou en direct avec le public, avec à chaque fois l'espace nécessaire pour faire évoluer le débat. Cette prise de parole et de position était essentielle pour accompagner et soutenir mon travail et l'objectif que je m'étais fixé.

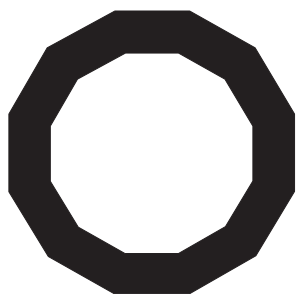
Ce processus a participé au questionnement que j'avais par rapport à mon propre travail, et par rapport à la photographie. L'image se suffit-elle à elle-même? J'ai été témoin de la manipulation possible des photographes par leur technique, leur sensibilité, leurs propres croyances. Entre subjectivité et image fantasmée de la prison, on peut facilement tomber dans le piège du sensationnel ou bien ne pas pouvoir tout décrire en vingt images. Dans le cadre de mon projet, j'estime l'image indissociable du travail sonore. Si on ne reçoit que l'un des deux médiums, l'histoire n'est pas complète et nous n'avons pas toutes les clés pour se faire une idée.

Comme approche esthétique, j'ai choisi de travailler en couleur pour être toujours au plus proche de la réalité. Il n'était pas question d'utiliser le noir et blanc pour une question d'intemporalité ou de dramatisation des scènes de vie en prison. Les couleurs sont froides par la force des choses. Elles sont passées par le manque de lumière et l'absence de fantaisie dans les établissements pénitentiaires. Les cadres portent quant à eux vers un certain minimalisme visuel. Entre lieux et portraits, la composition relative à la perception de l'espace et du temps est la direction choisie pour témoigner, laissant la spontanéité au second plan. Ce sont les facteurs de ce type de milieu qui en sont la cause. La prison bouge lentement. Tout est réglé, organisé, minuté... Cela laisse donc peu d'espace aux impulsions, à la liberté... Les images ainsi construites expriment cette lenteur et la privation de mouvement. Elles peuvent en quelque sorte retranscrire une certaine mélancolie et une grande solitude.

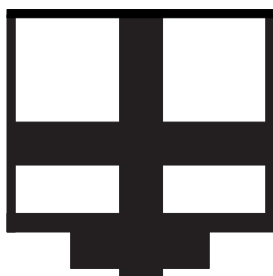
Au final, beaucoup de questions restent en suspens sur l'efficacité du système carcéral actuel. Je suis très pessimiste et je me sens démunie pour faire évoluer la situation. Est-ce qu'un projet tel que celui que j'ai réalisé peut atteindre ses objectifs auprès d'un public défini? Est-ce qu'un travail artistique dans les prisons fait progresser le débat? Mesure-t-on le succès d'un projet par les rencontres humaines éphémères avec les personnes détenues pendant sa réalisation, ou par le nombre de personnes touchées et exposées au travail artistique? La réponse se trouve certainement à la croisée de ces chemins. Des personnes, des récits de vie touchent l'artiste, qui tente ensuite de retranscrire ce qu'il lui a été confié avec sa sensibilité, et le public enfin le reçoit et le décrypte avec ses propres valeurs.

Laure Geerts
Photographe
et membre
du Collectif Caravane

Le travail *Destination carcérale* est disponible sur:
www.collectif-caravane.com/prisonvideo.html



Laure Tixier, *Map with a view, géométrie de l'enfermement, 2014*
Round House, Fremantle, Australia
© Laure Tixier et la Galerie Polaris, Paris



Laure Tixier, *Map with a view, géométrie de l'enfermement, 2014*
Panoptico, Bogota, Colombia
© Laure Tixier et la Galerie Polaris, Paris



Laure Tixier, *Map with a view, géométrie de l'enfermement, 2014*
Prison de la Bastille, Paris, France
© Laure Tixier et la Galerie Polaris, Paris

Culture de la prison et culture en Prison*

Surpopulation pénitentiaire et droits des détenus

L'évolution de notre société post-industrielle est marquée par un recours croissant à la peine d'emprisonnement. Depuis le début des années 1980, la population pénitentiaire belge a augmenté d'environ 75 % (5.176 détenus en 1980 et fluctuant autour des 11.500 détenus actuellement), alors que la criminalité a peu augmenté.

En comparant des pays d'un niveau socioéconomique similaire à celui de la Belgique, nous pouvons constater que les *taux de détention* peuvent fortement varier de l'un à l'autre. En Belgique, le taux de détention pour 100.000 habitants est dans la moyenne européenne (100). En revanche, dans les pays scandinaves, il est nettement inférieur à cette moyenne (Suède: 67 – Finlande: 60 – Danemark: 68). Quant au Royaume-Uni, il détient le taux de détention le plus élevé d'Europe occidentale (148). Mais la palme d'or revient aux États-Unis qui, en enregistrant un taux de détention (743) dix fois supérieur à certains pays scandinaves, est le pays où l'on emprisonne le plus. À l'échelle de l'Europe occidentale, censée partager les mêmes valeurs en matière de droits de l'homme, comment expliquer de telles différences de taux de détention? La qualité d'une démocratie, paraît-il, peut se mesurer en référence à son nombre de détenus. Il est d'ailleurs intéressant de noter que les différences de taux d'emprisonnement d'un pays à l'autre ne tiennent pas à l'évolution de la criminalité, mais bien à la politique pénitentiaire qui y est menée. Un État peut décider de faire baisser le taux de détention. C'est un choix de société.

En déterminant les droits fondamentaux des détenus-citoyens, les objectifs de la peine, les principes de son exécution, les modalités d'un droit de plainte,... la Loi de principes du 12 janvier 2005, «concernant l'administration pénitentiaire ainsi que le statut juridique des détenus», était porteuse d'avancées considérables, dans la reconnaissance d'un véritable statut juridique du détenu. Le droit pénitentiaire belge répondait enfin au principe de la légalité prescrit par les lignes directrices du Conseil de l'Europe. Le détenu demeurait un *citoyen*. Afin de lutter contre les effets destructeurs de la prison (principe dit de «normalisation»), un des objectifs majeurs de la Loi de principes était de rapprocher

les conditions de vie du détenu de celles du citoyen libre. Il ne pouvait être privé que de sa liberté. Pour le reste, il continuait à exercer tous ses droits fondamentaux (politiques, civils, sociaux, économiques ou culturels), sauf ceux qui étaient incompatibles avec la condamnation pénale ou la privation de liberté.

À l'origine, le projet de loi partait du principe qu'il ne pouvait y avoir de surpopulation et prévoyait de pouvoir déterminer la *capacité maximale* de chaque prison ou de section de prison. Fixer des «quotas pénitentiaires» permettait de «fermer le robinet» et de lutter ainsi de manière radicale contre la surpopulation endémique des prisons. Comme le précisait, à juste titre, le Professeur Lieven Dupont, instigateur de la loi, dans les travaux préparatoires: «*Tant que le problème de la surpopulation ne sera pas résolu, cette loi sera vouée à l'échec*». Le ministre de la Justice de l'époque a cependant souhaité que cette proposition soit supprimée, pour des raisons budgétaires évidentes.

Pas de vision politique globale sur le sens de la peine

Il faut constater que la (non-)politique pénale pénitentiaire belge continue surtout à être gérée sans vision globale, en fonction de facteurs peu liés à l'évolution de la criminalité – par exemple, les positions de l'opinion publique et de nombreux médias face à certains crimes plus ou moins graves. Et malgré l'existence de nombreux outils de «réaction pénale», nos responsables politiques répondent à ce désir de vengeance de la société et considèrent toujours la peine de prison comme le moyen de dissuasion le plus efficace contre la criminalité. Il est pourtant prouvé que la prison est peu dissuasive (taux de récidive de 50 à 60 %), destructrice (ce que les criminologues appellent le «traumatisme carcéral»), et plus la peine est longue, moins la personne délinquante aura de chances de pouvoir s'insérer (ou se réinsérer) dans la société. C'est pourquoi la sanction doit être proportionnelle au délit commis et la peine de prison ne doit constituer qu'un remède ultime.

La question de la place de la prison parmi l'arsenal des peines tend à se poser essentiellement au regard du problème de la surpopulation carcérale, qui ne cesse de s'aggraver depuis trente ans. Face à cette

inflation vertigineuse de la population carcérale, la seule réponse prônée jusqu'à présent par le pouvoir politique est l'*augmentation de la capacité pénitentiaire*. Et au travers du «Masterplan 2008-2012 pour une infrastructure carcérale plus humaine» – adopté le 8 avril 2008 par le Gouvernement fédéral en exécution de l'accord gouvernemental, et complété le 23 décembre de la même année pour s'étendre jusqu'en 2016 –, une nouvelle étape a été franchie, pour lutter contre la surpopulation endémique: la construction massive de prisons de moyenne ou de grande dimension et la rénovation d'anciens établissements, se concrétisant dans la création de 2.500 à 2.700 cellules supplémentaires.

Mais ce vaste programme ne permettra ni de soulager les problèmes de surpopulation, ni d'orienter l'exécution des peines vers la réintégration dans la société. Les nouvelles prisons se remplissent au fur et à mesure qu'elles se construisent et la surpopulation est toujours recrée à une échelle plus grande. Ce plan va tout à fait à l'encontre de la plupart des études criminologiques actuelles ou des recommandations d'instances internationales, et constitue un tournant significatif dans la réflexion sur la place de la prison dans la société. Initié par l'ancien ministre de la Justice, Stefaan De Clerck, ce plan est également en contradiction avec la «Note d'orientation pour une détention plus humaine» de 1996, prônée par le même ministre lors de son premier mandat, et qui a abouti sur le vote de la Loi de principes.

Dans la partie de ce plan intitulée «Impact social des prisons», ce n'est plus la place de la prison dans la société ni le traitement ou la réinsertion du détenu qui est mise en exergue, mais l'importance de ses retombées économiques en termes d'emplois, de développement du commerce local, d'impact sur l'environnement. La logique du programme de construction est basée sur un véritable traitement industriel, en termes de gestion de stock et de flux, appliqué à des êtres humains.

Dans le sillage de cette nouvelle mouvance, il est également inquiétant de constater que le pas vers la *privatisation des prisons belges* semble bel et bien franchi. La construction des nouvelles prisons, prévues dans le cadre du Masterplan, s'effectue via des partenariats public-privé entre des consortiums d'entreprises et l'État,

afin de soi-disant en diminuer les coûts. Le secteur privé construit les bâtiments. L'État loue la prison et en devient propriétaire après 18 à 25 ans. L'entretien quotidien de la prison (qui jusqu'à présent était pris en charge par du personnel technique interne à l'administration) sera aussi assuré par ces entreprises. De même, ces consortiums privés prendront en charge, au moins pendant cinq ans, certains services (blanchisserie, nettoyage, restauration), parfois accompagnés de détenus. Au-delà de la pertinence économique et de l'efficacité de la privatisation – qui sont remises en cause dans de nombreux pays où des prisons sont privatisées partiellement ou totalement –, nous pouvons nous interroger sur le fait que l'État laisse au privé la responsabilité d'une partie de ses plus importantes fonctions régaliennes, et plus particulièrement la sécurité et la qualité de l'accompagnement des détenus.

Les prisons d'hier et d'aujourd'hui sont inadéquates

Jadis considérée que comme une situation transitoire avant les châtiments corporels, ce n'est qu'à partir de la Révolution française que la «peine de prison» est considérée comme le «châtiment de l'âme». Les prisons cellulaires, conçues au début du XIX^e siècle selon l'ingénieux modèle de type panopticon de Bentham, étaient centrées sur l'enfermement individuel. Cette architecture «parlante» était censée produire un message de dissuasion. Les murs épais symbolisaient l'exclusion de la société. La prison servait de forteresse pour protéger la société contre ses criminels. Au travers d'un isolement individuel par rapport à ses codétenus et au monde extérieur, le détenu était censé se couper d'influences néfastes et s'améliorer moralement. Les mouvements au sein de la prison étaient réduits au minimum. Mais au fil des nouvelles connaissances sur le développement humain et sur les causes externes de la criminalité, devant la constatation des effets psychologiques désastreux de l'enfermement individuel, au travers de considérations sur l'humanisation nécessaire de la prison, ... apparaît une nouvelle vision: celle que la vie dans une institution totale, sans aucun contact avec les autres détenus et le monde extérieur, a des conséquences très négatives sur la réinsertion ultérieure des détenus. Certaines initiatives sont

alors prises pour «normaliser» la vie en prison.

Les nouvelles prisons pourraient être une opportunité pour mettre des connaissances et visions contemporaines en pratique. Pour la construction des cinq premières nouvelles prisons, c'est de nouveau le traditionnel modèle panoptique en étoile qui a été choisi. Dans la conception du futur «complexe pénitentiaire» de Haren (également appelé «village pénitentiaire»), qui devrait remplacer les actuelles prisons bruxelloises, une certaine créativité a été mise en œuvre, en réfléchissant l'architecture à partir d'un groupe de travail, centré sur les besoins des usagers (personnel et détenus). Mais avec une capacité de 1.190 détenus, même si différentes sections y seront construites, il portera inévitablement les traces de la grande échelle: le choix a été fait d'opter pour une «usine» de détention et de contrôle, qui se trouve littéralement aux confins de la vie en société (en bordure de la zone métropolitaine de Bruxelles, entourée par une ligne de chemin de fer et le périphérique, et à proximité de l'aéroport de Zaventem).

Les choix architecturaux actuels montrent qu'aucune vision novatrice ne figure à l'ordre du jour des actuelles politiques pénitentiaires. Mais plus fondamentalement, depuis le XIX^e siècle, les chercheurs et praticiens se posent la question de la *légitimité de l'institution carcérale*, indépendamment de toute surpopulation. La prison est ainsi laissée à elle-même et à tous les usages qui peuvent en être faits. Les grands établissements pénitentiaires sont orientés vers le contrôle, contraignent constamment à l'uniformité et sont conçus pour imposer à chacun la même forme de peine. Seule la durée de la peine change. La pression pour maintenir l'ordre prime et l'accompagnement nécessaire est reporté jusqu'à la libération.

Les constructions ou rénovations de prisons devraient pourtant prendre en considération la Loi de principes qui, bien que pas encore pleinement mise en œuvre, constitue le texte de référence le plus abouti en matière de droit pénitentiaire belge et représente en fait la vision officielle en matière de régime pénitentiaire. D'après cette loi, normalisation, responsabilisation, participation, réinsertion et réparation devraient désormais être les objectifs de l'exécution de la peine. Mais ceux-ci ne

pourront se réaliser dans les rangées de cellules – ni dans celles du XIX^e siècle, ni dans les nouvelles du XXI^e siècle. La rétribution et la dissuasion, qui sont des objectifs de la détermination de la peine et non pas de l'exécution de la peine, émergent constamment au sein de l'institution carcérale et jouent un rôle majeur dans la résistance contre le changement.

Actuellement, la prison constitue la «cerise sur le gâteau» des exclusions, par rapport à des personnes majoritairement issues de la pauvreté, et qui cumulent déjà un maximum de handicaps sociaux. Les incarcérer massivement, c'est favoriser la récurrence en rompant les liens sociaux, souvent fragiles. Afin que la peine soit «constructive», elle suppose une *approche différenciée*, orientée vers un groupe cible et qui propose des formes d'accompagnement individualisées, qui apportent une réelle réponse aux problèmes qui ont causé la délinquance, et qui offrent des chances accrues de réinsertion dans la société, ce qui n'est pas possible dans le contexte actuel.

Mais quelle alternative concrète proposer au système pénitentiaire actuel?

De Huizen («les Maisons», en français), une association créée dans le giron de la Liga voor Mensenrechten (Ligue des droits de l'homme néerlandophone) sous l'impulsion de Hans Claus, directeur de prison, cherche à briser la spirale dans laquelle la politique pénitentiaire est actuellement engagée. Elle cherche à convaincre le Gouvernement fédéral de mettre en place des entités pénitentiaires à petite échelle (à terme, approximativement 900, réparties dans tout le pays), davantage tournées vers la société extérieure, et qui pourraient offrir un accompagnement sur mesure aux détenus.

Dans le cadre d'un projet expérimental, quelques «maisons de détention» fermées accueilleraient, dans un premier temps, un maximum de dix personnes. Le modèle expérimental qui verrait le jour serait d'abord complémentaire à l'infrastructure pénitentiaire existante. Et après évaluation favorable, il pourrait progressivement être généralisé. Il serait conçu en étroite concertation avec les acteurs concernés (tant ceux issus de l'État fédéral que des entités fédérées). La mise en œuvre

législative, architecturale et organisationnelle devrait se réaliser selon un budget et un *plan d'action* précis et se concrétiser dans un *accord de coopération*. Une évaluation positive devrait déboucher sur l'élaboration éventuelle de nouvelles politiques pénitentiaires.

Concrètement, dans chaque maison de détention se retrouveraient des détenus rencontrant des problèmes et nécessitant des traitements similaires. L'accompagnement différencié – individuel et/ou en groupe – consisterait en un *parcours de détention et de réinsertion* qui se focaliserait sur les domaines suivants: l'aide psychosociale, l'orientation vers le marché de l'emploi, l'accès à la sécurité sociale, la gestion de la violence, le traitement de la toxicomanie, la thérapie familiale et relationnelle, l'enseignement, le sport, les loisirs, la culture et toutes autres formes d'accompagnement pouvant faciliter la réinsertion. Sur base d'un «rapport sur la personne du condamné», le *juge d'application des peines* déciderait du programme d'accompagnement dont bénéficierait le condamné, et le tribunal d'application des peines suivrait la réalisation de ce programme, en fixant les conditions des diverses étapes menant à la réinsertion. Les *agents pénitentiaires* et les *travailleurs psychosocioculturels* attachés aux établissements pénitentiaires continueraient à exercer leurs missions actuelles. Quant aux *accompagnateurs*, ils ne seraient pas attachés à une institution pénitentiaire particulière et resteraient les mêmes jusqu'au moment de la libération définitive. L'ensemble de ces personnels participerait à une *concertation hebdomadaire*. Les possibilités de *visites des familles* seraient élargies.

Et la culture dans tout ça?

Dans le contexte institutionnel belge – où les compétences dans le champ pénitentiaire sont morcelées entre l'État fédéral (principalement le ministère de la Justice – Administration pénitentiaire), en charge de l'exécution de la peine au sens strict, et les entités fédérées en charge de procurer aux détenus une «offre d'aide et de services» issue d'une quinzaine de départements ministériels (aide psychosociale, éducation/formation, prévention de la santé, orientation vers le marché de l'emploi, culture,...) –, il est plus difficile que nulle part ailleurs de concilier la logique sécuritaire

avec celle qui vise les droits et l'épanouissement de la personne.

Au sein du système pénitentiaire, les activités culturelles et artistiques, souvent considérées comme simple loisir, prennent place dans le bas de la hiérarchie des activités proposées par les intervenants extérieurs. De plus, l'absence de politiques globales et structurelles ne permet souvent que d'organiser des initiatives parcellaires, ponctuelles, précaires et trop dépendantes de la volonté locale. Elles constituent pourtant, par leur nature même, un moyen de corriger la nature de l'institution carcérale. Face à une organisation totale entraînant la déshumanisation des relations entre les individus, elles semblent être les plus à même de lutter contre les effets de l'incarcération.

Dans plusieurs nouvelles prisons existe une volonté de s'ouvrir aux pratiques artistiques. Épinglons, par exemple, le Festival Particip'art, organisé du 11 au 14 février 2014 par la Maison de la Culture Famenne-Ardenne. Inauguré à la prison de Marche, il a amené à s'interroger sur le sens de la culture en prison. Par la même occasion, il a permis de faire le pont entre des actions culturelles organisées intra et extra-muros, ce qui est également essentiel pour lutter contre les *a priori* envers les détenus.

Il reste difficile de sensibiliser la prison aux bienfaits des actions culturelles en milieu carcéral. Il est pourtant incontestable qu'elles jouent un effet déclencheur important pour, par exemple, reconstruire l'image de soi, acquérir des compétences non formelles (complémentairement aux pro-

grammes plus classiques de formation/emploi), utiles en prison et primordiales à la libération. Donner aux détenus la possibilité de devenir des acteurs culturels leur permettra souvent de se remettre en projet... et de finalement redevenir des *acteurs sociaux* qui peuvent améliorer leurs perspectives de *réinsertion durable* dans la société.

Alain Harford

Coordinateur
du Réseau Art et Prison
et du Réseau Détention et Alternatives
Membre
du Conseil central de Surveillance
des prisons

* Sources:

- > BREULHEID Didier, «Les prisons au bout du rouleau: L'illusion de la privatisation» in *Politique. Revue de débats*, n° 77, 2012. Didier Breulheid est délégué permanent «Justice», président francophone pour les établissements pénitentiaires de la CSC-Services publics, et ancien agent pénitentiaire.
- > CLAUS Hans (éd.), BEYENS Kristel, DE MEYER Ronny, GRYSOON Marjan, NAESSENS Liesbeth, *Huizen: Naar een duurzaam penitentiaire aanpak*, vzw De Huizen, Liga Mensenrechten, ASP Academic & Scientific Publishers nv, Bruxelles, 2013.
- > International Centre for Prison Studies, *Entire world – Prison Population Rates per 100,000 of the national population. Highest to Lowest Rates*, 2012, 2013.
- > MARY Philippe, «La politique pénitentiaire» in *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n° 2137, 2012, Bruxelles.
- > Réseau Art et Prison, Centre de ressources, version 2014.
- > SIGANOS Florine, *Action culturelle en prison. Pour une redéfinition du sens de la peine*, Éditions L'Harmattan, Paris, 2008.
- > SPF Justice, *La justice en chiffres*, 2012.



Laure Tixier, Map with a view, géométrie de l'enfermement, 2014
Chi Hoa Prison, Ho Chi Minh City, Vietnam
© Laure Tixier et la Galerie Polaris, Paris



Laure Tixier, Map with a view, géométrie de l'enfermement, 2014
Tora Prison, Cairo, Egypt
© Laure Tixier et la Galerie Polaris, Paris

L'usurpateur de Van Gogh

Jean-Marie aura vécu toute sa vie dans des «cages à lapins». Placé à sa naissance. Arrêt de sa culture scolaire au niveau primaire. Déclaré faible en culture mentale mais doué en horticulture. Protégé ou soigné? Jean-Marie commet des faits pour lesquels il est arrêté. Coupable ou irresponsable? Depuis plus de 40 ans, Jean-Marie vit en établissement de défense sociale, avec un passage par un centre fermé pour adultes. Jean-Marie prévoit de mourir là. Détenue ou patient?

Jean-Marie est cultivé. Lectures, radio, télévision. Curieux, il retient beaucoup de références et les remplace avec un humour direct. «Comme Ferrat le chante, moi je peins pour passer le temps.» Il y est arrivé tout seul. «J'ai demandé l'autorisation d'avoir des plantes en cellule et de peindre.»

Depuis, il a participé longtemps à un atelier collectif d'arts plastiques. Il peint

parfois des œuvres à deux, avec un détenu de sa section. Il sculpte le bois.

Jean-Marie s'adapte. Un administrateur de biens lui donne une petite somme par mois, pour payer la télévision, améliorer l'ordinaire et acheter du matériel. Jean-Marie récupère des draps usés ou presque, des bouts de bois qui traînent, ou presque. Par nécessité, il utilise différentes techniques sur une même toile. Le White Spirit ou la térébenthine lui sont interdits, pour raisons de sécurité. Alors, par exemple, il allonge la peinture à l'huile au savon de vaisselle. Il aiguisé son outil en couteau de table sur les blocs en ciment du mur de la cellule.

Jean-Marie laisse venir l'inspiration. Il peut rester des mois sans créer, terminer une toile en quelques jours ou un mandala coloré en cinq ans. Jean-Marie passe par tous les styles. Jean-Marie ne se prend pas la tête. La création lui importe; raconter

une histoire; après, il donne ses toiles sans compter.

Cependant, Jean-Marie ne se sent ni soutenu ni reconnu comme artiste. Son œuvre est accrochée dans des couloirs, dans des bureaux, mais le psychiatre lui donne l'impression de traquer la faute, comme si son art ne pouvait qu'exprimer le risque de récidive.

Comme Van Gogh, Jean-Marie n'est pas à vendre. Il se souvient d'avoir eu au début quelques centaines de francs belges pour racheter du matériel. Aujourd'hui, il pense à exposer et à vendre, si seulement cela devait permettre à l'institution de continuer à payer, même à ses frais, le passage de la «plasticienne» qui ne vient plus. En attendant il se raconte à Jacques pour un article. Sain d'esprit, il signe.

Jean-Marie

La prison culturelle

En prison, que l'on soit artiste ou spectateur,
On ressent tous la même douleur.
D'ordinaire orateur, écrivain, allant même jusqu'à jongleur,
Actuellement prisonnier et résigné à ne plus pouvoir pratiquer.
C'est pas qu'on ne veut pas, l'envie est toujours là,
C'est surtout qu'on ne peut pas, car nos demandes finissent souvent au débarras.
On ne peut pas dire que je n'ai qu'une corde à mon arc,
Seulement l'institution range nos armes dans un parc.
On peut travailler le papier, nous dit-on,
Mais où va-t-on trouver notre inspiration?
Entre l'état de nos suites et la mousse au mur du jardin, on perd toute motivation.
Si tu t'embêtes, il y a la bibliothèque.
Waaaaa, acclamation!
Leurs livres datent d'il y a deux générations.
Tu peux cantiner, ça te permettra de dessiner,
Mais un truc à ne pas oublier,
C'est la taxe prison, qui te fait pleurer pour les articles achetés.
Tu peux chanter aussi,
Ça c'est gratuit,
Mais surtout fais-le en silence,
Sinon voilà que derrière ta porte arrivent les renforts.
J'ai aussi appris qu'il y avait des activités,
5 places à pourvoir pour 800 prisonniers.
Quand tu arrives en prison, on ne te dit pas oublie les activités culturelles,
Mais tu finis vite par comprendre que pendant ton séjour à l'hôtel,
Elles finiront à la poubelle.

Nicolas Danthine



Laure Tixier, Map with a view, géométrie de l'enfermement, 2014
Prison Centrale de Conakry, Guinée
© Laure Tixier et la Galerie Polaris, Paris

Nos jours, absolument, doivent être illuminés.

Un entretien d'Alain Brossat avec Jean-Gabriel Périot

Dans l'entretien qu'on va lire, Alain Brossat, professeur de philosophie et auteur de *Pour en finir avec la prison* (La Fabrique, 2001), interroge Jean-Gabriel Périot, cinéaste, à propos de deux projets que ce dernier a récemment menés à bien: le 28 mai 2011, des détenus chantent, à son initiative, depuis l'intérieur de la maison d'arrêt d'Orléans pour le public venu les écouter de l'autre côté du mur, et qui est filmé, les écoutant; le film s'intitule *Nos jours, absolument, doivent être illuminés*. Quelques mois plus tard, Jean-Gabriel Périot réalise un deuxième film à l'intérieur de la même maison d'arrêt, *Le jour a vaincu la nuit*, dans lequel des détenu(e)s racontent des rêves qu'ils ont faits en prison.¹

Ces deux films abordent par un biais critique la question de la place de la culture en prison et c'est de cela que s'entretient nos deux invités.

Alain Brossat: Cher Jean-Gabriel, le 28 mai 2011, des détenus ont chanté des chansons appartenant au registre populaire contemporain (ou plus ancien) et toi, tu as filmé le public venu les écouter à l'extérieur, de l'autre côté du mur. As-tu été à l'initiative de ce projet, comment a-t-il pris forme?

Jean-Gabriel Périot: J'ai été invité en 2011 par une association d'art contemporain en espace public à venir créer un projet à Orléans. Je n'ai accepté ce projet que pour l'opportunité de venir faire un projet à la maison d'arrêt, le seul endroit que je connaissais dans cette ville.

Quelques années auparavant, j'y avais été invité pour présenter un de mes films aux détenus et j'avais détesté l'expérience. Je m'étais rendu compte que je ne pouvais pas aller en prison devant des détenus comme j'allais devant des classes de lycéens ou devant un public de cinéma. Qu'il ne pouvait y avoir d'échanges qu'en prenant le temps... Je m'étais juré de revenir un jour dans cette maison d'arrêt, et d'y rester. Ce que m'a permis cette invitation. La «contrainte» de l'espace public m'a très vite intéressé... Comment inscrire la prison dans la ville? Comment créer un échange entre les détenus, cachés derrière des murs, et ceux de l'extérieur – ou plutôt, comment transmettre quelque chose qui est donné par les détenus à ceux de l'extérieur (sans retour possible)? L'idée d'orga-

niser un concert mené par un chœur de détenus est venue très vite, car la musique est, pour moi, l'art qui se partage le plus et qui le permet en jouant de l'émotion. Et la musique, contrairement à d'autres formes, permet «l'amateurisme». Il y a un plaisir de chanter et d'écouter les autres chanter, malgré les fragilités des voix. Ces fragilités participent même souvent de l'émotion. La musique était donc l'outil idéal pour aller de l'intérieur de la prison vers l'extérieur, mais aussi l'outil qui permettait de pouvoir atteindre un niveau de qualité exigeant, ce qui était très important pour moi. Je pensais, et je le pense toujours, que lorsque l'on veut travailler avec des détenus, ou avec n'importe quel autre public exclu, il faut le faire avec la même exigence, la même ambition professionnelle et artistique que pour n'importe quel autre projet. Il s'agissait avec les détenus d'aller au meilleur possible, d'offrir le plus beau concert que l'on puisse donner dans le temps qui nous était imparti. Et il était important pour moi d'aller jusqu'au point où les participants seraient eux-mêmes fiers de leur travail.

Le film qui a résulté de ce concert a été un accident. J'avais besoin que l'on filme ce qui se passait à l'extérieur de la prison pour pouvoir rapporter des images aux détenus après le concert, pour leur montrer ce qui s'était passé avec le public. Quitte à filmer, nous nous étions dit, avec les organisateurs de l'association, que l'on pouvait aussi prendre quelques images témoins, pour garder une trace de cet événement qui ne pourrait plus jamais être reproduit. Je ne pouvais pas être avec les chefs opérateurs pendant le tournage car je devais m'occuper du concert en lui-même, j'ai donc découvert leur travail *a posteriori*. Et leurs images m'ont profondément ému. Un film s'est mis à exister. Et il a permis de continuer à transmettre à de nouveaux publics le travail des détenus.

Alain Brossat: Ta réponse me conforte dans mon impression première, qu'il y a, tout simplement, une grande beauté dans cette entreprise (en voyant le film j'ai été, littéralement, ému aux larmes), mais en même temps, elle me déconcerte: pas un mot sur l'Administration pénitentiaire! Elle est pourtant forcément un acteur, et souvent un acteur lourd en ce genre d'occasion... Peux-tu revenir sur ce point,

rappeler ce que tu as eu à négocier, dans quel climat les choses se sont passées avec ce redoutable interlocuteur?

Jean-Gabriel Périot: Pour comprendre la facilité (relative) avec laquelle j'ai pu mener ce projet, mais aussi le deuxième film que j'ai réalisé à la maison d'arrêt, il est important de revenir sur la façon même dont je travaille les sujets de mes films. Je fais toujours des films politiques, mais d'une manière très différente de la majorité des auteurs du cinéma engagé ou militant. Je n'ai jamais cherché à énoncer de manière frontale du discours ou de la critique, mais plutôt à formuler des questions (auxquelles je laisse le soin au spectateur de répondre par lui-même, s'il en a envie). Très grossièrement, «pourquoi la prison?» plutôt que «la prison, ce n'est pas bien». (Il ne s'agit absolument pas, évidemment, d'opposer ces deux manières d'aborder des sujets – au contraire, elles sont complémentaires.) Du coup, je me place, en tant que réalisateur, dans une position non agressive, qui cache sa fermeté politique au cœur d'une certaine douceur poétique.

Ainsi, ce projet en lui-même joue au premier niveau d'un certain humanisme et interroge la prison sans jamais émettre de critique directe. Présenté comme cela à l'Administration pénitentiaire, il ne peut y avoir trop d'opposition sur le fond même du projet.

Cela dit, en présentant le projet, j'étais persuadé que l'on n'aurait pour réponse qu'un «non» définitif de l'administration. L'idée même de pouvoir faire venir plusieurs centaines de personnes au pied d'un mur de la prison me paraissait inacceptable pour eux, au moins du point de vue de la sécurité. Mais contre toute attente, en cinq minutes, nous recevions un «oui». Nous avons en fait bénéficié de plusieurs facteurs déterminants. La responsable de la culture du SPIP² pour la maison d'arrêt était une femme extraordinaire, et d'une énergie impressionnante; et sa directrice du SPIP régional était elle-même une femme de caractère exceptionnel et croyait fermement à l'importance de ce type de projet. Ensuite, nous arrivions à un moment de baisse des budgets, et notre arrivée permettait d'offrir des ateliers aux détenus. Dernière-

1 On peut, pour en savoir davantage sur le travail de Jean-Gabriel Périot, consulter le site: www.jgperiot.net

2 Service pénitentiaire d'insertion et de probation.

ment, l'administration pénitentiaire est friande de ce type de projets, qui lui donnent une «bonne image» – «Regardez, nous pouvons aussi permettre que ce type de performance se produise.»

Et donc, pour ce projet, tout a été très simple. Très étrangement simple. Pour le deuxième film, cela a été plus compliqué car j'avais décidé de filmer les visages des détenus. Et j'ai mis un point d'honneur à ce que ce ne soit pas négociable (sans cet accord, il ne pouvait y avoir de film). Et c'est grâce à la directrice du SPIP de la région que nous avons pu de nouveau faire ce film, tel que je voulais qu'il soit.

Après, ce qu'est en tant que telle l'administration pénitentiaire est indescriptible en quelques lignes. C'est éminemment kafkaïen. Mais j'ai quand même découvert que parmi les forces à l'œuvre au sein du pénitentiaire, il n'y avait pas que celles répressives et droitières, mais aussi des forces progressives. Je suis sorti de ces deux expériences admiratif de certains fonctionnaires (du côté du SPIP, mais aussi des surveillants et gradés) qui continuent inlassablement à refuser le système pénitentiaire tel qu'il est, alors même que rien ne change jamais en bien! Sans eux tous, je n'aurais jamais pu aboutir ces deux projets.

C'est évidemment paradoxal pour un cinéaste qui se prétend cinéaste politique. Je suis allé faire des films en prison car je la refuse, mais je n'ai pu le faire qu'en m'appuyant sur ceux qui participent à son fonctionnement! (On ne pourra jamais faire de films à l'intérieur de la prison sans l'appui de l'Administration pénitentiaire...) Il m'était nécessaire de rentrer pour travail-

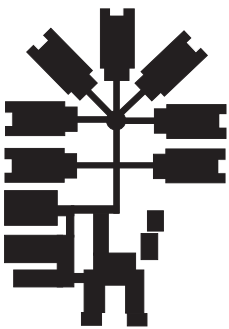
ler avec les détenus. C'est ce temps avec eux, et notre travail commun, qui étaient le moteur de ces projets. Pour cela, je pouvais accepter à la fois de servir de caution culturelle à la machine pénitentiaire et accepter de subir les contraintes (toujours aléatoires et parfois difficiles à accepter) que m'imposaient au quotidien les différentes et multiples instances de décision qui gouvernent la vie en prison et qui avaient voix au chapitre sur la faisabilité de mes projets.

Alain Brossat: Qu'est-ce que cela fait à un détenu de se trouver saisi par un dispositif comme celui qui a été mis en place ici? As-tu eu l'occasion d'en parler avec eux? Peux-tu, au passage, définir, dans les très grandes lignes, le profil, pénal entre autres, de ceux qui s'y sont trouvés embarqués – qui s'y sont eux-mêmes embarqués?

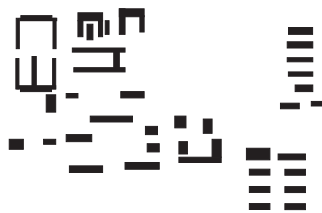
Jean-Gabriel Périot: Il manquait peut-être une indication dans la réponse précédente. Je pense que j'ai vécu une situation à Orléans relativement exceptionnelle en ce qui concerne l'encadrement de la maison d'arrêt. Je pense que ces projets n'auraient eu que peu de chances de se réaliser ailleurs... (J'ai eu des retours d'amis qui ont travaillé – ou essayé de la faire – dans d'autres prisons et cela a été pour eux beaucoup plus compliqué que pour moi.) Je pense qu'il y a deux éléments importants pour comprendre ce qui s'est joué avec les détenus lors de ces projets.

Le premier est le rapport que j'ai établi avec eux dès les premiers jours. Il ne s'agissait pas de participer à des ateliers socioculturels habituels, qui n'ont souvent pas d'autre finalité que l'atelier lui-même, mais de col-

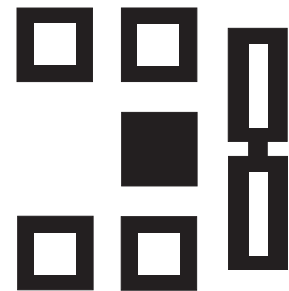
laborer à des projets «professionnels». Je les ai invités à me suivre comme des collaborateurs. Il y avait donc beaucoup d'exigences de ma part, les mêmes que celles que je peux avoir avec mes collaborateurs sur d'autres projets. Je pense que cette exigence a été déterminante car ceux qui m'ont suivi se sont réellement impliqués. Le deuxième point important est que je les ai invités à participer à des projets menés pour «le public». La finalité n'était pas de réussir à faire un concert ou un film, mais de les adresser à un auditoire inconnu. Ils n'ont pas compris ce que cela signifiait tout de suite, mais sur les deux projets, il y a eu un moment de déclic où ils ont réalisé que l'on ne «jouait pas pour nous», que leur travail allait vraiment être donné en partage avec des inconnus. Ils se sont alors questionnés sur leur responsabilité artistique, mais aussi politique: «que transmettre?», «comment?», «comment se présenter?», et aussi «pourquoi?» Ces moments ont été des moments incroyables d'intelligence. Par exemple, sur le concert, cette prise de conscience a eu lieu lors d'une discussion sur le choix des musiques. Les premières discussions portaient sur leur envie de «dénoncer» la prison, à travers des chansons contestataires de rap ou de rock. Mais tout a changé sur l'intervention d'un des détenus, qui a fait la remarque que dans ce public qui viendrait au pied d'un mur de la prison, il y aurait sa femme. Et que pour elle, qui connaissait tout des conditions de détention, il voudrait chanter une chanson d'amour. Ensuite, collectivement, ils ont considéré que tous, dans le public, pouvaient être cette femme. Que le public sa-



Laure Tixier, Map with a view, géométrie de l'enfermement, 2014
Ras Al Khaimah Central Prison, United Arab Emirates
© Laure Tixier et la Galerie Polaris, Paris



Laure Tixier, Map with a view, géométrie de l'enfermement, 2014
Quincheng Prison, Beijing, China
© Laure Tixier et la Galerie Polaris, Paris



Laure Tixier, Map with a view, géométrie de l'enfermement, 2014
Carandiru Penitentiary, Sao Paulo, Brazil
© Laure Tixier et la Galerie Polaris, Paris

vait en venant au pied de la prison ce qui se jouait dedans, et que eux, ce qu'ils voulaient alors offrir, c'était de l'émotion, quelque chose qui relève du beau. Et à partir de cet atelier, leur investissement dans le projet a radicalement changé. Ils se sont investis au-delà de ce que je pouvais imaginer.

Pour le film sur les rêves, la prise de conscience de ce public à venir a aussi été essentielle. Nous avons alors beaucoup discuté sur le contenu même du film – comment parler de la prison? –, mais surtout, ils ont tous décidé pour eux-mêmes qu'ils voulaient se présenter aux autres de la manière la plus «noble» possible. Ils voulaient avoir des textes «bien» écrits, ils voulaient apprendre à les jouer comme de «vrais» comédiens, ils voulaient offrir à ces inconnus la meilleure image d'eux-mêmes.

Au-delà, tout est finalement devenu concret pour eux *a posteriori*. Aux lendemains du concert ou après les premières diffusions du film. Il y a eu alors une nouvelle prise de conscience de ce «public». Il n'était pas moins insaisissable, mais il existait. Ces deux projets ont suscité des retours assez enthousiastes, et eux, à l'intérieur, ils les ont reçus comme des cadeaux. Cela les a rendu très fiers d'avoir réussi à transmettre ce qu'ils avaient voulu transmettre.

Ensuite, pour leur profil pénal, j'ai évidemment su au fur et à mesure de nos discussions les raisons de leurs incarcérations, mais je voulais créer comme un temps en dehors de la prison quand nous étions en atelier. Je n'ai donc jamais posé moi-même, directement, ce type de question. Au reste, je savais que nous étions dans une maison d'arrêt, donc que les participants avaient écopé soit de courtes peines, soit étaient en instance de jugement. Et aussi que seuls pouvaient participer aux ateliers ceux que l'Administration pénitentiaire jugeait capables d'y participer...

Par contre, nous avons beaucoup parlé des conditions d'incarcération en elles-mêmes, du sens de la peine, d'où ils venaient et des raisons pour lesquelles ils s'étaient retrouvés là, etc. Et ils sont tous très lucides sur ces questions.

Alain Brossat: Une dernière question peut-être: l'Administration pénitentiaire est en effet très portée en ce moment sur les «activités culturelles» dans les établis-

sements, car elle y voit un dérivatif à l'en-nui. C'est, pour elle, de l'«occupationnel» qui ne lui coûte pas cher, puisque beaucoup des intervenants extérieurs qui y sont impliqués sont bénévoles. Or, l'approche du dispositif que tu as imaginé est toute différente. Tu y vois une façon pour les détenus qui s'y trouvent engagés de retrouver l'estime de soi, c'est un travail sur les subjectivités, qui engage les sujets eux-mêmes. Pourrais-tu revenir sur ce motif et indiquer, pour conclure, si tu envisages de travailler à nouveau dans un cadre pénitentiaire?

Jean-Gabriel Périot: Je n'ai commencé aucun de ces projets en pensant à ce qui pourrait se jouer pour les détenus... J'avais simplement le besoin de questionner les spectateurs sur la prison et l'enfermement carcéral, de le faire en les confrontant de front avec ceux qui leur sont habituellement cachés. Je voulais montrer que ces détenus anonymes et exclus de la société étaient avant tout des femmes et des hommes tels que nous. Si on les voit comme n'importe qui, et non plus comme des «criminels» qu'il s'agirait de punir ou, en toute bonne conscience, de rééduquer ou de «réparer», des questions peuvent surgir différemment qu'avec un documentaire classique, un texte ou un article sur le même sujet. Il m'était par exemple très important dans *Le jour a vaincu la nuit*, que la prison ne soit découverte qu'en fin de film. Pour que le spectateur ne soit pas dans un regard de bonne conscience («Oh, les pauvres prisonniers qui ont écrit de jolis textes!»), et pour qu'il s'interroge, rétroactivement, sur ce qu'il a vu à la lumière de la prison. D'une certaine façon, je voulais décloisonner la manière dont nous abordons la prison, dont nous regardons les détenus. Je voulais que la critique se formule depuis ceux qui sont dedans, et non pas depuis notre place extérieure.

Quand j'ai commencé ces deux projets, je ne m'étais donné aucun objectif avec les détenus, autre que celui de réussir notre travail. Je n'avais aucune idée de ce qui pourrait se jouer pour eux, ni pour moi d'ailleurs, lors de ce travail. C'étaient mes premières expériences de ce type – je n'ai jusque-là réalisé que des films d'archives ou des fictions, je ne m'étais jamais confronté ainsi au réel par ma pratique artistique. De plus, au vu du peu que je connaissais des détenus et de la prison par

mes rares expériences précédentes, si je savais une chose, c'était qu'il me fallait y venir sans aucune idée préconçue et sans aucune prétention d'apporter quoi que ce soit aux prisonniers.

C'est lors du travail concret pour faire le concert, puis le film avec les détenus, que je découvrais que quelque chose, à l'intérieur de nous tous, se déplaçait. C'est impossible de savoir ce qui s'est joué précisément pour chacun des détenus, mais j'ai entendu leur satisfaction d'avoir réussi ce que j'attendais d'eux, de ne pas avoir déçu la confiance que j'ai placée en eux, du contentement d'avoir pu se présenter tel qu'ils le voulaient, de la fierté que le concert et le film touchent des spectateurs, etc.

Et eux m'ont beaucoup apporté, personnellement et artistiquement. J'ai toujours pensé, même en tant que réalisateur qui revendique de faire des films politiques, que les films ne servaient concrètement à rien car aucun film ne peut changer le réel. (Cela ne veut pas dire que le cinéma est inutile...) Ils m'ont appris que si le cinéma peut être politique, peut changer les choses, c'est dans le processus concret de sa réalisation. Alors que je faisais ces projets pensant que leurs «buts» politiques étaient dans les questionnements que j'adressais aux spectateurs, s'il y a eu geste réellement politique c'est dans ce qui s'est joué dans notre groupe lui-même et qui ne peut être transmis aux spectateurs.

Ces deux expériences m'ont tellement transformé que j'ai eu envie de rester à la maison d'arrêt, d'y revenir rapidement. J'ai l'envie d'un projet qui mette sur la même scène détenus et gardiens, mais qui les présente aux spectateurs en dehors de ces distinctions, qui fasse fi de cette frontière. Alors que j'aurais pu proposer un tel projet assez rapidement, je n'ai pas voulu le faire, pour éviter justement de savoir déjà ce qui pourrait s'y jouer. J'avais besoin de prendre le temps d'oublier et de revenir de nouveau face aux détenus sans espérer leur apporter quoi que ce soit d'autre que le projet à fabriquer.

Alain Brossat

Professeur de philosophie émérite
à l'Université Paris 8
Saint-Denis

et *Jean-Gabriel Périot*
Cinéaste

Côté images: Plus-tôt Te laat (PTTL)

Plus-tôt Te laat¹ a lié son sort aux thématiques sociales et urbaines. En décryptant le langage et les formes qu'elles utilisent, l'association s'interroge quant à la légitimité des institutions qui s'ingénient à gérer nos vies. Dans une optique sociale et si possible avec humour – même quand c'est dramatique – mais avec détermination. S'agissant des sans-papiers, PTTL considère qu'aucun être humain n'est «illégal», et estime que la lutte contre les expulsions est une obligation citoyenne. Essentielle. Ne pas oublier Semira Adamu!

Qu'en est-il des prisons? Avec le collectif Ateliers urbains,² PTTL et le Centre Vidéo de Bruxelles (CVB) interrogent le rapport des habitants à l'espace urbain, donc aussi à la prison. Le transfert envisagé des «prisons de villes» vers les «prisons des champs» change-t-il quelque chose à la pertinence même de l'incarcération, à la surpopulation, à la déshumanisation qu'elle implique, à la réalité de la prison? Sûrement pas. Ouvert à tous, le projet «affiches-prisons» de PTTL l'est davantage aux riverains de Haren et de Saint-Gilles.

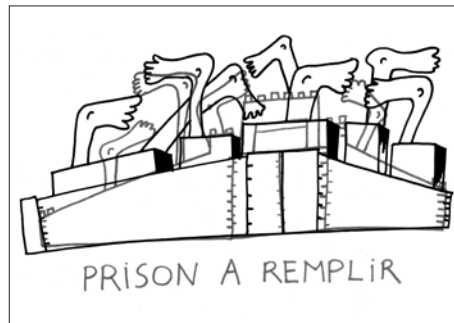
Ils y ont participé et conçus une vingtaine d'affiches,³ dont les trois reproduites ci-dessous.

Georges Vercheval
Vice-Président
de Culture & Démocratie

- 1 www.pttl.be
- 2 www.ateliers-urbains.be/prisons-des-villes-prisons-des-champs
- 3 À voir sur:
<http://chezrosi.wordpress.com/2014/01/13/poster-workshop-ateliers-urbains-werkplaats-stad/>



© CVB/PTTL, All inclusive, 2014



© CVB/PTTL, Prison à remplir, 2014



© CVB/PTTL, Un mur cache, 2014

Levons les masques

Bien avant sa naissance,
Sa mère portait déjà
[un masque de grossesse.
À peine a-t-il vu le jour
Qu'on l'a congratulé
[d'un nouveau nez.
Cadeau digne d'un roi,
Ses parents lui offrent...
Un masque de cire,
Malléable à souhait,
... leurs souhaits.
Et donc, devenu gentil,
[poli, studieux,
Il se met à rêver de justice
Et revêt le masque de Zorro.
Pour son premier bal,
Qui n'était pas masqué,
Il dissimule sa timidité
Sous le masque de l'indifférence,
Dans cet univers de strass,
De paillettes
Et d'apparences,
Il se sent si seul...

Il aurait pu choisir
Le masque de soudeur,
Ou le masque d'apiculteur,
Mais il choisit
[le masque de chirurgien,
Dans la famille, c'est de bon ton,
Important, le masque social!
Pour ses enfants,
Il aurait pu tomber le masque,
Mais ses épouses, fantasques,
En ont décidé autrement.
Esseulé, vaincu, abattu,
Le voici Pierrot triste;
Il cache son désarroi
Derrière un masque de clown...
Et tous, hilares, n'y voient que du feu...
Ce feu qui le ronge et le déchire,
A finalement raison de sa raison.
Et pour une fois,
Une fois seulement,
Il enfile le masque
[de la folie destructrice,
Aux couleurs de sa colère,
[de sa rage, de son désespoir,
C'est le masque à oxygène
Qui l'a sauvé du masque mortuaire.

Face à ses juges, sévères,
Il se réfugie sous un masque de fer,
[fier.
Ils ne comprennent rien, mais lui offrent
Les masques du bandit?
[du criminel? du taulard?
Jeté parmi les loups,
Pas question de porter le loup...
[inefficace!
Patiemment, au fil des mois,
Il se forge un masque de dur,
Prenant exemple
[sur ses compagnons de dérive.
Et voici que, venu du ciel,
Un ange, pour lui, déploie ses ailes.
Dans cet écrin de confiance,
Il se défait
[de tous ses masques de souffrances,
Empilés au fil des années,
Et devant ses yeux étonnés,
Il lui offre sa vraie personnalité.

Fox

Côté images: Laure Tixier



C'est parce que la réalité humaine est gorgée de fictions involontaires ou pauvres qu'il importe d'inventer des fictions volontaires et riches.

Nancy Huston, *L'espèce fabulatrice*¹

Après avoir travaillé à partir des prisons imaginaires de Piranesi, Laure Tixier en est venue aux vraies prisons, et plus particulièrement aux plans élaborés par les architectes et ceux qui font métier de l'enfermement. Elle en a choisi une trentaine, qu'elle a considérés, rationalisés, transposés en motifs géométriques, hermétiques, abstraits. Une étrange signalisation. Un alphabet. Des épures pour des «espaces d'orthopédie sociale». Simple, fonctionnelle par nécessité, vivante, parfois végétale, florale, avec corolles et pavillons, nervures, calices à boire jusqu'à la lie, l'architecture des prisons est souvent belle... Une forêt de signes.

Une question se pose pourtant, dérangeante, lorsque ces formes pures magnifiées par Laure Tixier se voient soudain désignées dans leur réalité concrète, celle de l'absence de liberté, de la négation des corps. Peut-on encore les «aimer»? Peuvent-elles «embellir les murs»? Une ambiguïté provocante que Susan Sontag évoque (à propos de la photographie de guerre²) en citant Edmund Burke qui, en 1757, dans *Recherche philosophique sur l'origine de nos idées du sublime et du beau*, faisait observer qu'il était possible de prendre du plaisir à la réalité du malheur et de la douleur des autres...

Ces traits noirs sur une page blanche peuvent-ils être nommés, associés à une expérience vécue, celle de la prison? Peuvent-ils rendre cet univers plus cohérent, permettre d'imaginer la cellule, les dou-

ches, l'espace de promenade d'une prison modèle, ou d'une prison centrale, prison d'État, bague, pénitencier, maison d'arrêt, *correctional center, round house*, prison de Saint-Paul ou de Saint-Joseph? Présente il y a longtemps en Russie, à Londres, en Amérique (d'où elle revient en France par Alexis de Tocqueville), la prison s'exporte ensuite à travers le monde entier, par les puissances colonisatrices. Si certaines sont devenues lieux de mémoire, musées, hôtels de luxe ou squares fleuris, comme la prison pour enfants de la Petite Roquette à Paris, heureusement disparue, d'autres sont toujours là, en fonction, surpeuplées. Laure Tixier le sait, elle qui a longuement parcouru cette géométrie de l'enfermement. Comme un mauvais rêve, qui ne grandit pas nos «civilisations».

Georges Vercheval
Vice-Président
de Culture & Démocratie

1 HUSTON Nancy, *L'espèce fabulatrice*, Actes Sud, Arles, 2008.

2 SONTAG Susan, *Devant la douleur des autres*, trad. Fabienne Durand-Bogaert, Éd. Christian Bourgois, Paris, 2002, p. 105.

Née en 1972 à Chamallière, Laure Tixier a étudié à l'École nationale des Beaux-Arts de Bourges. Elle vit et travaille à Paris. Sa discipline principale est le dessin à l'aquarelle, mais chaque projet amène des évolutions: sérigraphie, livre, installation, sculpture (du textile au béton), vidéo, film d'animation. Nombreuses expositions personnelles depuis 1996: à Dijon, à Rotterdam, au Mudam Luxembourg, à Yokohama. Elle collabore avec la Galerie Polaris, Paris, où elle vient d'exposer ses images de prisons: *Map with a view*. Laure Tixier est la lauréate, en 2012, de Women to Watch (High Fiber) du National Museum of Woman in the Arts, Washington. En septembre 2014, au festival sur le thème de la Lutte de Getxo, Espagne, ses plans de prisons seront projetés en rue, dans un parcours nocturne à l'échelle de la ville.

Depuis 1993, Culture et Démocratie rassemble des artistes et opérateurs sociaux afin de promouvoir la culture comme valeur démocratique. Médiatrice et relais entre les secteurs culturels et associatifs, elle encourage la participation de tous à la vie culturelle.

Fondateur Bernard Focroulle
Présidente Sabine de Ville
Vice-président Georges Vercheval
Équipe Hélène Hiessler et Baptiste De Reymaeker

Le Journal de Culture & Démocratie est édité par l'asbl Culture & Démocratie
rue Émile Féron 70, 1060 Bruxelles
Téléphone: 02 502 12 15
Courriel: info@cultureetdemocratie.be
Site web: www.cultureetdemocratie.be
Banque Triodos: BE65 5230 8036 6696

Ont collaboré à ce numéro:

Claudio Manuel Balo, Benjamin Briggs, Alain Brossat, Christelle Brüll, Axel Claes, Philippe Cotte, Nicolas Danthine, Jacques Dehaese, Baptiste De Reymaeker, Cécile Dethier, Sophie Dutilleux, R. El Andaloussi, Marie-Paule Foulon, Fox, Laure Geerts, Alain Harford, Éliane Henry de Frahan, Hélène Hiessler, Jean-Marie, Jean-Marc Mahy, Jean-Gabriel Périot, Plus-tôt Te laet (PTTL), Despina Psimarnou, Noora Puolamaa, David Scheer, Vincent Spronck, Laure Tixier, Rudy V., Georges Vercheval, Bibiana Vila Giménez, David Vila Giménez.
Bien que sollicités, les textes publiés ici n'engagent que leurs auteurs.

Images Laure Tixier.

Mise en page christian.vanhoeter@skynet.be

Impression Imprimerie Jan Verhoeven

Éditeur responsable Baptiste De Reymaeker, rue Émile Féron 70, 1060 Bruxelles

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Fondation pour l'Assistance Morale aux Détenus (FAMD) et d'Artatouille asbl



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



FAMD
SMBG



artatouille
a s b l

Votre soutien en 2014 reste essentiel

Adoptez la forme qui vous convient le mieux:

- la *cotisation simple* de 25 euros (qui excède de peu le coût du Journal) ou la *cotisation de soutien* à partir de 50 euros;
- le *don* sans plancher ni plafond à partir de 40 euros (avec la mention don en communication).*

Seuls les cotisants recevront notre Journal par la poste.

Vous pouvez adresser vos versements à l'ordre de:

Culture et Démocratie
rue Émile Féron 70
1060 Bruxelles
Banque Triodos
IBAN: BE65 5230 8036 6696
BIC: TRIOBEBB

Communication: nom, prénom, adresse complète, *cotisation* ou *don*, année de la cotisation ou du don.

Pour qu'un don soit déductible, mention-

nez «don» et non «cotisation» en communication. Merci!

Culture & Démocratie est un réseau rassemblant plus de dix mille personnes qui, cotisant largement, peuvent régler la question budgétaire et plus encore, conforter l'association dans sa vocation à faire réseau pour penser l'articulation plus actuelle que jamais entre la culture/les cultures, et la démocratie.

Merci d'avance!

* Pour 2014, la demande est en cours